

Syndicat Intercommunal d'Énergie
du Département de la Haute-Saône

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Chaufferie biomasse et réseau de chaleur de DAMPIERRE-SUR-SALON
Lancement des travaux de construction en février 2025

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

p. 3

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

p. 4

LE FONCTIONNEMENT

p. 6

- Le comité syndical
- Le bureau syndical
- Le conseil d'exploitation de la régie des EnR
- Les commissions

LES SERVICES

p. 10

LES COMPTES

p. 13

- Le budget principal
- Le compte administratif
- Les budgets annexes

LES RÉSEAUX-SECS

p. 21

- La concession d'électricité
- L'éclairage public
- Les réseaux de télécommunication
- Les concessions de gaz

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

p. 38

- La maîtrise de l'énergie
- Les groupements d'achat d'énergies
- Les énergies renouvelables

L'ÉLECTRO- MOBILITÉ

p. 49

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
Crédits photographiques : François JOUFFROY, SIED 70
Conception graphique : SIED 70
Impression : Imprimerie du Château, 70 700 GY
Tirage : 600 exemplaires

EDITO



Le SIED 70 a fêté ses 30 ans d'engagement au service des communes de Haute-Saône. Trente années de projets concrets, d'innovations et de partenariats avec vous, pour bâtir un territoire plus durable, plus résilient et plus solidaire. Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser un bilan des avancées de l'année écoulée, mais aussi de préparer ensemble les défis à venir, à l'aube du renouvellement de notre bureau. Car si notre histoire est riche, c'est bien l'avenir qui nous mobilise.

2025 est une année charnière pour notre syndicat puisque nous avons fait évoluer nos statuts de façon à porter, pour la prochaine élection, le comité syndical à 55 délégués pour plus d'efficacité, avec un quorum facilité tout en gardant une bonne représentativité des communes. La création de 9 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) nous permettra de nous rapprocher des territoires pour être davantage à votre écoute. Cette nouvelle gouvernance contribuera à faire face aux futurs enjeux.

Comme nous l'avons promis, le SIED 70 s'est résolument engagé auprès des communes pour les accompagner dans la sobriété énergétique, la transition énergétique et les énergies renouvelables tout en maintenant un investissement soutenu sur les réseaux électriques. Notre capacité financière nous a permis d'agir sereinement sur ces deux fronts sans compromettre le développement de l'une ou l'autre de ces activités.

Cette fin de mandat s'est traduite également par un élargissement de nos compétences : prise de la maîtrise d'ouvrage sur le génie civil des télécommunications pour garder la propriété des réseaux et réaliser une économie substantielle sur les travaux d'enfouissement et d'extension, création, avec les syndicats d'énergie du Doubs et du Jura, de l'association Boucl'ENR Comtoise qui sera la Personne Morale Organisatrice dans les futurs projets d'autoconsommation collective des communes.

Comme vous pourrez le constater l'ensemble des lignes directrices énoncées en début de mandat a été tenu. C'est le fruit d'un travail collectif des élus et du personnel du SIED 70 dont le professionnalisme et l'implication ne sont plus à démontrer. Nous avons engagé des politiques ambitieuses en matière de modernisation des réseaux, d'éclairage public, de mobilité électrique, de transition énergétique et d'innovation tout en veillant à une gestion rigoureuse et responsable du service public de l'énergie.

Pourquoi alors, un projet de loi de décentralisation voudrait mettre un terme à cette indépendance en transférant aux départements des compétences actuellement exercées par les syndicats d'énergie qui fonctionnent bien et ont fait preuve de leur efficacité ? Y voit-on l'opportunité, pour certains départements en difficulté pour boucler leur budget, de mettre la main sur la manne financière que constitue l'accise sur l'électricité ? La menace est sérieuse et mettrait en péril les investissements sur les réseaux ruraux qui méritent plus que jamais une attention particulière en terme de renforcement et de fiabilisation. Il est essentiel que les compétences exercées aujourd'hui par notre syndicat, entité apolitique, restent attachées au bloc communal. Nos collègues de la FNCCR agissent efficacement au plus haut niveau pour faire avorter ce projet consternant.

Je ne pouvais pas terminer cet éditto sans vous partager cette inquiétude et compter sur vous pour relayer la motion adoptée lors du dernier comité.

Je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée et pour le travail accompli ensemble lors de ces six dernières années.

Jean-Marc JAVAUX

Président



LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

30ème anniversaire du SIED 70 - Domaine Les 12 Ponts à Pont-sur-l'Ognon - 27/09/2025

Le 14 février 2025, le SIED 70 est **lauréat du concours « J'aime ma chaudière bois », catégorie coup de cœur**, en présentant l'installation de **GY** pour valoriser notamment l'extension du réseau de chaleur réalisée en 2024, portant à 4 le nombre de bâtiments raccordés : collège, gymnase, pôle éducatif et EHPAD.

Le 28 mars 2025, le SIED 70 participe au 2ème **salon des Maires et des Élus de Haute-Saône à Vesoul**.

Le 9 avril 2025, le Comité Syndical valide la **modification des statuts du syndicat** qui permettra, à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux, la création de **9 Commissions Locales de l'Énergie (CLE)** et la constitution d'un **Comité Syndical d'environ 55 délégués** (sous réserve de l'évolution des populations) plus à même d'atteindre le quorum nécessaire à valider ses décisions. Ses nouveaux statuts renforcent également la possibilité pour le SIED 70 d'être **maître d'ouvrage du génie civil de télécommunication** et ouvre la possibilité pour le syndicat d'être **Personne Morale Organisatrice d'une opération d'autoconsommation collective**.

Au cours de la même séance, le Comité Syndical accepte le **transfert de la compétence chaufferie bois et réseau de chaleur de la commune de Fontaine-les-Luxeuil**.

Le 21 mai 2025, le Bureau Syndical **modifie le guide des aides du syndicat** pour permettre le financement de **centrales photovoltaïques en autoconsommation individuelle, sans revente de surplus, avec dispositif de stockage**. Le dispositif de stockage reste exclu du dispositif d'aide.

Dans le même temps, le Bureau Syndical valide la liste des **lauréats du premier appel à projets « Sobriété Éclairage public 2025-2027 »** avec une participation financière du SIED 70 d'un peu plus d'un million d'euros.

Le 24 juin, la **centrale photovoltaïque de PREIGNEY entre en fonctionnement**. Située sur la toiture de la mairie, d'une puissance totale de 18 kWc pour une surface totale de 69 m², sa production annuelle attendue est estimée à 19 866 kWh.

Le 30 juin 2025, en présence de Monsieur le maire d'Apremont et Président du SIMM de la Tenise, des représentants de l'Ademe et de la Préfecture (co-financiers), le SIED 70 **inaugure sa 4ème chaufferie biomasse et son réseau de chaleur** qui alimentent depuis mai 2025 l'école, le périscolaire, ainsi que la salle des fêtes d'Apremont.

Le 2 juillet 2025, le Bureau Syndical autorise la **signature de plusieurs conventions avec Orange** qui actent de la maîtrise d'ouvrage du syndicat sur la **construction du génie civil de télécommunication hors zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement)** d'une part et revalorisent la **participation d'Orange sur les constructions en zone AMII**, d'autre part.

Au cours de cette même séance, malgré la perte du financement du dispositif ACTEE pour les études de substitution aux énergies fossiles, les élus du syndicat décident de **maintenir le taux de d'aide de 80 % accordé aux communes pour ces études et ouvre le dispositif aux EPCI**.

Le 17 septembre 2025, il valide l'**adhésion du SDEY (syndicat d'énergie de l'Yonne) au groupement d'achat de postes et transformateurs porté par le SIED 70**, adhésion qui s'ajoute aux précédentes du SDED (52), SYDED (25), SYDESL (71) et SICECO (21).

Le Bureau Syndical du même jour prend acte du bilan financier de la chaufferie et réseau de chaleur d'Apremont pour un **total (ingénierie et travaux) de près de 423 000 € HT**.

Enfin, au cours de cette séance, les élus approuvent, en partenariat avec le SYDED (25) et le SIDEC (39), la **constitution de l'association Boucl'EnR Comtoise** destinée à être **Personne morale Organisatrice d'opérations d'autoconsommation collective intégrant des communes ou des EPCI**.

Le 27 septembre 2025 sont célébrés les **30 ans du SIED 70 au Domaine les 12 Ponts à Pont-sur-l'Ognon**. A cette occasion, les 600 délégués du syndicat étaient invités à participer à des visites de sites et accueillis au sein d'ateliers animés par les agents du SIED 70 avec l'appui des entreprises partenaires. Après une conférence et une remise des trophées, les élus présents ont pu terminer la journée autour d'un repas convivial et de plusieurs animations festives.

Le Bureau Syndical du 22 octobre 2025 décide d'**adhérer au groupement de commandes** constitué avec le SICECO (21), le SIEEEN (58), le SYDESL (71) et le SDEY (89) pour le **contrôle des délégations de service public de gaz et d'électricité**.

Le Bureau Syndical du même jour décide de **stopper les études du projet de la chaufferie et réseau de chaleur de Favorney** au stade de l'Avant-Projet Sommaire, ce dernier ne présentant aucune perspective d'équilibre financier.

Le 12 novembre 2025, le Bureau Syndical autorise la **signature de la convention dite Pintat A avec Haute-Saône Fibre**, actant ainsi l'exercice de la **maîtrise d'ouvrage du syndicat sur la construction du génie civil de télécommunication hors zone AMII**.

Le 26 novembre 2025, le Comité Syndical approuve la **prise de participation de la SEM Côte-d'Or Énergies dans la SAS HELIOPSOL** destinée à développer des petits projets photovoltaïques au sol d'une surface inférieure à 1 hectare chacun.

Le samedi 6 décembre 2025, la **chaufferie biomasse et le réseau de chaleur de Moimay sont inaugurés** en présence de Monsieur le Sous-préfet de Lure et de Monsieur le maire de Moimay.



1ère réunion de la Commission Locale de l'Énergie de l'Agglomération de Vesoul - 12/05/2025

FONCTIONNEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL

Au 31 décembre 2025, conformément aux conditions fixées par les statuts du Syndicat, le Comité Syndical est composé de **598 membres** représentant :

- Toutes les communes du département
- Les Communautés de Communes du Val Marnaysien et du Pays de Villersexel qui ont pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité »

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum, fixé à 300, n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

RÉUNIONS DE 2025

02 avril 2025 : 165 membres présents
quorum non atteint
(40 délégués à la 2ème réunion le 09 avril 2025).

19 novembre 2025 : 129 membres présents
quorum non atteint
(37 délégués à la 2ème réunion le 26 novembre 2025).

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau syndical prépare et met en œuvre les décisions du Comité Syndical dans les limites des délégations qui lui ont été confiées.

PRÉSIDENT :
Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

VICE-PRÉSIDENTS :
1er vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE
2ème vice-présidente : Marie BRETON, déléguée de GRAY
3ème vice-président : Philippe COMBROUSSE, maire et délégué de MONTIGNY-LES-VESOUL
4ème vice-président : André GAUTHIER, maire et délégué de CHANCEY

SECRÉTAIRE :
Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS

SECRÉTAIRE ADJOINTE :
Viviane CARSANA : déléguée de VAIVRE-ET-MONTOILLE

MEMBRES :
Yves PELLETIER : délégué de NANTILLY
André MARTHEY : maire et délégué de MOIMAY
Magalie ROSE : déléguée de ORMOICHE

Virginie LUTHRINGER : déléguée de LURE
Denis DAGOT : délégué de VORAY-SUR-L'OGNON
Frédéric GUIBOURG : délégué de RIOZ
Ludovic TABIS : délégué de AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT
Patrick NECTOUX : délégué de LARIANS-ET-MUNANS
Jean-Noël CHAMBON : délégué de BROYE LES-LOUP-VERFONTAINE
Jean-Luc BRULE : maire et délégué de BASSIGNEY

RÉUNIONS DE 2025

15 janvier 2025
19 mars 2025
21 mai 2025
02 juillet 2025
17 septembre 2025
22 octobre 2025
12 novembre 2025

LE CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Régie a été créée par le Comité Syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière.

Son Conseil d'exploitation est composé de : Jean-Marc JAVAUX, (Président), Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER, (membres).

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies du SIED 70.

Les délibérations prises par ces instances sont disponibles sur www.sied70.fr/espace_documentation (rubrique les réunions des instances). Elles retracent l'ensemble des décisions adoptées au cours de cette année par le Comité, le Bureau et le Conseil d'Exploitation de la Régie des Énergies Renouvelables.

RÉUNIONS DE 2025

15 janvier 2025
19 mars 2025
21 mai 2025
02 juillet 2025
22 octobre 2025
12 novembre 2025

LES COMMISSIONS

La commission consultative des services publics locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales est présidée par le Président du SIED 70 et comprend des membres du Comité Syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative.

La désignation des représentants par les associations locales est la suivante : AMF 70, AMR 70, CLCV de Franche-Comté (Consommation, Logement et Cadre de Vie), Haute-Saône Nature Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des Énergies Renouvelables), ADERA (Association de Développement des Énergies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Association des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la Mobilité Électrique) et BFCME (Bourgogne Franche-Comté Mobilité Électrique).

La commission consultative paritaire de l'énergie

La Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) est constituée d'un représentant de chacun des 18 EPCI de Haute-Saône et donc de 18 délégués du Syndicat. Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

RÉUNION DE 2025

19 mars 2025

RÉUNION DE 2025

19 novembre 2025

Les autres commissions

Le Comité syndical du 24 octobre 2020 a instauré les 4 commissions ci-après :

Président	Les commissions du SIED 70
1er Vice-Président délégué, M. Pascal GAVAZZI	Économies d'énergie, Performance énergétique et Énergies Renouvelables
2ème Vice-Présidente déléguée, Mme Marie BRETON	Finances, Communication, Affaires Générales et Évolution des Statuts du Syndicat
3ème Vice-Président délégué, M. Philippe COMBROUSSE	Travaux (sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques)
4ème Vice-Président délégué, M. André GAUTHIER	Concessions et IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables)

Commission « Économies d'énergie, Performance énergétique, Énergies Renouvelables »

RÉUNION DE 2025

2 juillet 2025

Commission « Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat »

RÉUNIONS DE 2025

19 mars 2025
12 novembre 2025

Commission « Travaux »

RÉUNIONS DE 2025

15 janvier 2025
21 mai 2025

Commission « Concessions et IRVE »

RÉUNION DE 2025

19 février 2025

Les présentations et comptes rendus des réunions de chaque commission sont disponibles sur www.sied70.fr/espace_documentation (rubrique les réunions des instances).



LES SERVICES



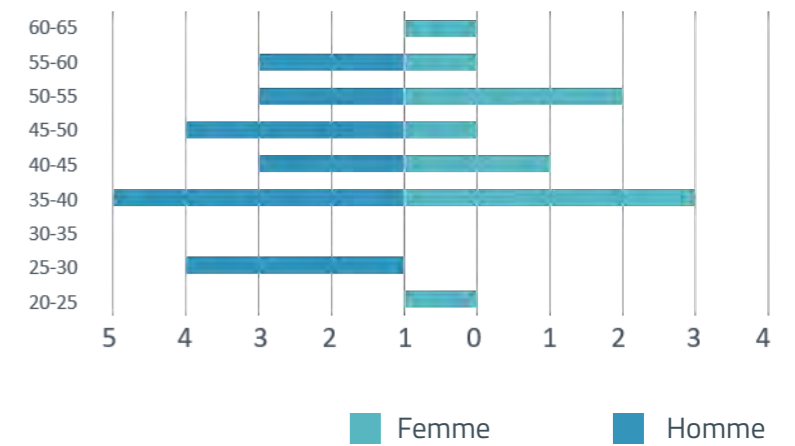
Président et agents lors du 30ème anniversaire du SIED 70 - 27/09/2025

Selon le tableau des effectifs, les services du SIED 70 sont composés au 31 décembre 2025 de **27 agents et 1 apprenti**, dont 2 agents à temps partiel.

Durant l'année, le Comité Syndical a délibéré valablement pour la création et la modification des postes suivants :

- Création d'un poste de **responsable des systèmes d'information-développeur d'applications** ;
- Modification d'un poste de **Conseiller en Energie Partagé (CEP)** ;
- Modification du poste d'**assistant de direction**.

Les **mouvements de personnel** de l'année 2025 ont été marqués par le **départ** du responsable finances et ressources humaines, ainsi que par l'**arrivée** de la nouvelle responsable finances et ressources humaines.



27

agents composent les services du SIED 70

42

moyenne d'âge des agents

84

jours de formation dispensés

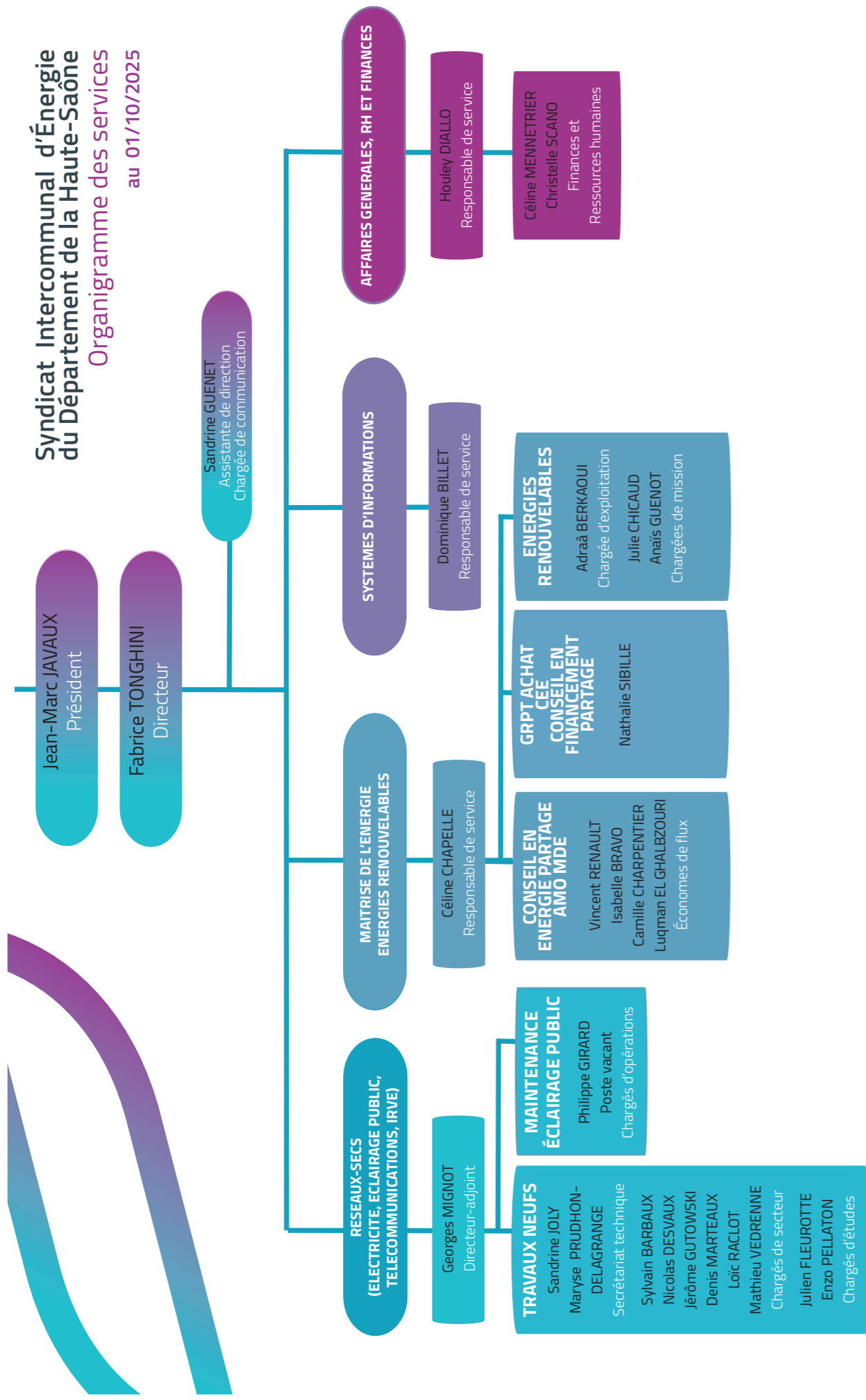
147

jours d'arrêt maladie

Grade	Catégorie			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT				Emplois budgétaires			
	A	B	C	Titulaires et stagiaires	Contractuels emplois permanents	Contractuels emplois non permanents	Total	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Contractuels emplois non permanents	TOTAL
Emplois Fonctionnels	2	-	-	2,00	-	-	2,00	2,00	-	-	2,00
Directeur général des services*	1			1,00			1,00	1,00			1,00
Directeur général adjoint*	1			1,00			1,00	1,00			1,00
Filière Administrative	1	2	4	5,90	1,00	-	6,90	9,00	-	-	9,00
Attaché	1				1,00		1,00	1,00			1,00
Rédacteur principal 2ème classe		2		2,00			2,00	2,00			2,00
Rédacteur							-	1,00			1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe			1	1,00			1,00	1,00			1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe			2	1,90			1,90	3,00			3,00
Adjoint administratif			1	1,00			1,00	1,00			1,00
Filière Technique	4	18	-	10,00	9,80	-	19,80	25,00	-	-	25,00
Ingénieur hors classe*	1			1,00			1,00	1,00			1,00
Ingénieur principal	2			1,00	1,00		2,00	2,00			2,00
Ingénieur	1			1,00			1,00	1,00			1,00
Technicien principal 1ère classe		5		5,00			5,00	6,00			6,00
Technicien principal 2ème classe		3			3,00		3,00	3,00			3,00
Technicien		10		2,00	5,80		7,80	10,00			10,00
Adjoint technique principal 1ère classe							-	2,00			2,00
Total	7	20	4	17,90	10,80	-	28,70	36,00	-	-	36,00

*Non comptabilisé dans la pyramide des âges et statistiques effectifs
1 Apprenti hors effectif

Tableau des effectifs au 31 décembre 2025



LES COMPTES

LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de clôture de 2025 du budget principal laisse apparaître un **excédent d'investissement de 4 585 244,01 €** et un **excédent de fonctionnement de 6 595 341,91 €**, soit un **excédent budgétaire global de 11 180 585,92 €**.

Ce résultat est à compléter des **restes à réaliser** qui présentent un **solde négatif de 179 807,43 €**.

Les points clés en 2025 (dépenses et recettes réelles) :

En fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement en hausse, 5 750 k€ en 2024 pour 6 472 k€ en 2025.

- Une augmentation des charges à caractère générale de 9,5 % (30 k€) environ, essentiellement due à un plus grand recours au stock de matériel et à des prestations extérieures.

- Une augmentation de 2,8 % (+47 k€) des charges de personnel en lien avec les évolutions de salaires.

- Une forte augmentation des charges de gestion courante de (+ 357 k€) due essentiellement aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes nettement supérieures à l'année précédente (IRVE, prestations de service, conseil).

En investissement

Des dépenses d'investissement en baisse de - 3 932 k€ : 13 038 k€ en 2024 pour 9 105 k€ en 2025.

- Diminution des subventions versées aux communes.

- Diminution des travaux sous mandats d'éclairage public.

- Diminution des travaux sous mandats de génie civil.

Les recettes de la section de fonctionnement en légère hausse, 4 767 k€ en 2024 pour 4 771 k€ en 2025.

- Une légère augmentation des remboursements de personnel des budgets annexes de l'ordre de 5 % (+ 15 k€).

- Des dotations et participations de 30 k€ grâce à la prime de succès de la centrale PV de Courchaton.

- Une augmentation des autres produits de gestion courante de 18 % (+ 150 k€) grâce à la vente de CEE.

Des recettes d'investissements en baisse de - 5 331 k€ : 14 199 k€ en 2024 pour 8 868 k€ en 2025.

- La baisse de l'exécution des travaux a entraîné une diminution des recettes.

Le fonctionnement

Dépenses	€	%
Opérations d'ordre entre sections	3 986 737	62%
Salaires et indemnités	1 674 417	26%
Charges à caractère général	352 602	5%
Autres charges de gestion courante	459 121	7%
Total	6 472 877	100%

Recettes	€	%
Excédent antérieur reporté	5 548 924	42%
Opérations d'ordre entre sections	2 748 414	21%
Atténuations de charges	27 220	0,2%
Produits des services	323 835	2%
Impôts et taxes	3 377 577	26%
Dotations, subventions et participations	33 719	0,26%
Autres produits de gestion courante	985 247	8%
Produits exceptionnels	23 283	0,2%
Total	13 068 219	100%

L'investissement

Dépenses	€	%
Opérations d'ordre entre sections	2 748 414	23%
Travaux d'électrification	5 543 771	47%
Investissements sous mandats	1 882 452	16%
Subventions aux communes	1 169 293	10%
Participations	50 000	0,422%
Immobilisations financières	315 999	3%
Immobilisations hors travaux	11 297	0%
Subventions d'investissement	133 015	1%
Total	11 854 241	100%

Recettes	€	%
Excédent antérieur reporté	3 584 655	22%
Opérations d'ordre entre sections	3 986 737	24%
Dotations, fonds divers et réserves	1 547 192	9%
Subventions d'investissement reçues	4 897 177	30%
Remboursements d'investissements sous mandats	1 923 548	12%
Immobilisations, études et subv. d'équip. versés	483 225	3%
Immobilisations financières	16 950	0,10%
Total	16 439 485	100%

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget « Conseil »

Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	7 229	6%
Personnel affecté	123 114	94%
Total	130 342	100%

Recettes		
	€	%
Dotations, subventions et participations	4 620	5%
Autres produits de gestion courante	79 729	95%
Total	84 349	100%

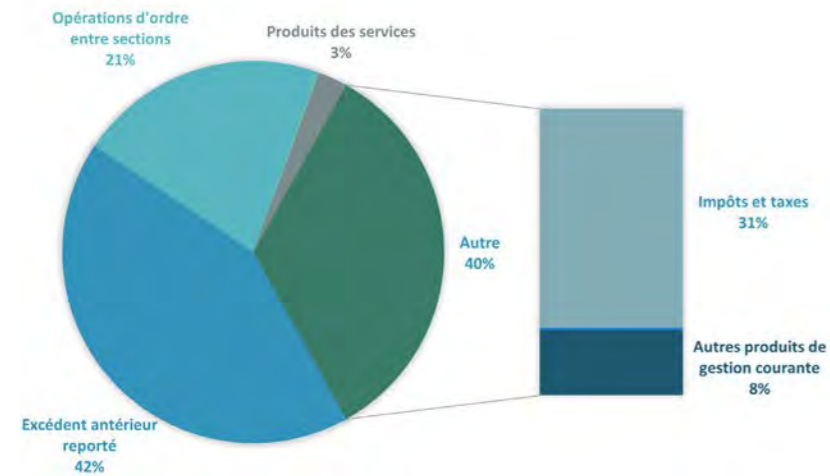
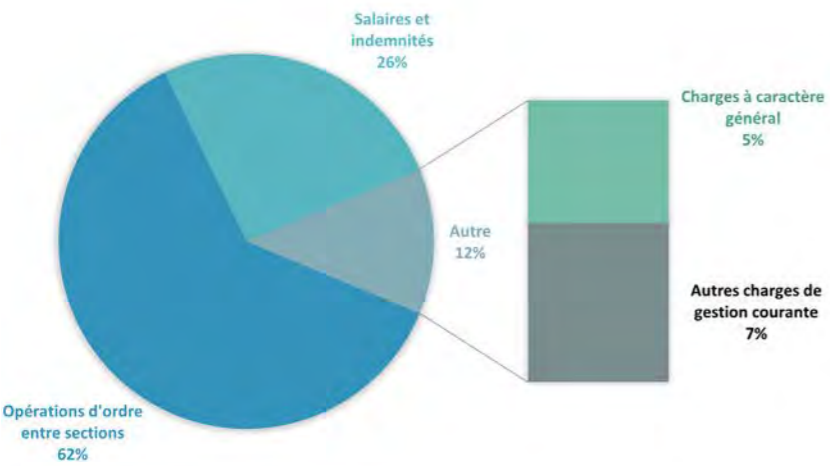
Le budget « Prestation de service »

Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Charges à caractère général	123 145	46%
Charges de personnel et frais assimilés	137 396	51%
Autres charges de gestion courante	7 640	3%
Total	268 181	100%

Recettes		
	€	%
Déficit antérieur reporté	1 280	4%
Prestations de services	196 756	74%
Subventions d'exploitation	32 621	12%
Produits exceptionnels	35 103	13%
Total	265 760	103%

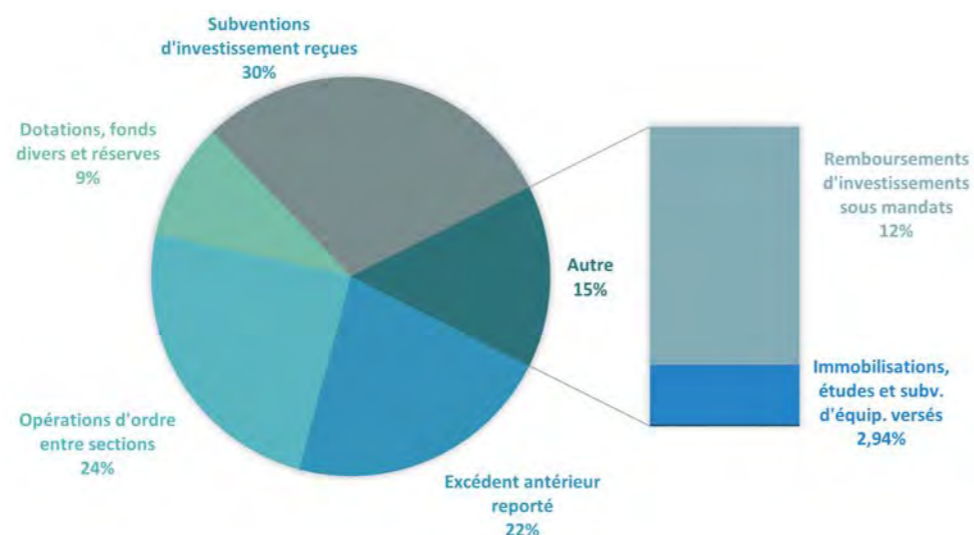
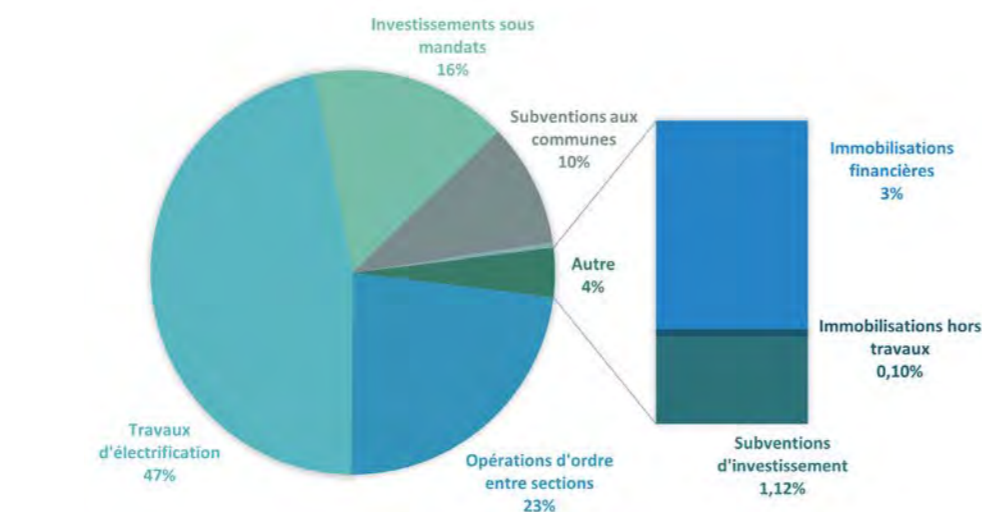
Les dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement



Les dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement



Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	30 482	8%
Opération d'ordre entre sections	117 026	33%
Charges à caractère général	189 805	53%
Charges de personnel	22 247	6%
Total	359 561	100%

Recettes	€	%
Opération d'ordre entre sections	79 381	22%
Produits des services	68 323	19%
Autres produits de gestion courante	212 040	59%
Total	359 745	100%

L'investissement		
Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	176 025	42%
Opérations d'ordre entre sections	79 381	19%
Immobilisations en cours	162 468	39%
Total	417 874	100%

Recettes	€	%
Opération d'ordre entre sections	117 026	39%
Subventions d'investissement	19 300	6%
Emprunts et dettes assimilées	160 725	54%
Total	297 051	100%

Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	76 728	63%
Opération d'ordre entre sections	30 092	25%
Charges à caractère général	4 596	4%
Charges de personnel	11 333	9%
Total	122 748	100%

Recettes	€	%
Produits des services	34 873	100%
Total	34 873	100%

L'investissement		
Dépenses	€	%
Emprunts et dettes assimilées	16 950	27%
Immobilisations incorporelles	2 486	4%
Immobilisations corporelles	42 542	69%
Total	61 977	100%

Recettes	€	%
Excédent antérieur reporté	418 498	91%
Opération d'ordre entre sections	30 092	7%
Subventions d'investissement	11 407	2%
Total	459 996	100%

Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	302 714	32%
Opérations d'ordre entre sections	148 634	16%
Charges à caractère général	436 743	47%
Charges de personnel	29 745	3%
Autres charges de gestion courante	2 660	0,28%
Charges financières	17 939	2%
Total	938 435	100%

Recettes		
	€	%
Opérations d'ordre entre sections	48 584	10%
Produits des services	461 898	90%
Total	510 481	100%

L'investissement

Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	255 188	6%
Opérations d'ordre entre sections	48 584	1%
Emprunts et dettes assimilées	66 250	2%
Immobilisations corporelles	36 971	1%
Immobilisations en cours	3 583 608	90%
Total	3 990 600	100%

Recettes	€	%
Excédent antérieur reporté	17 449	3%
Opérations d'ordre entre sections	148 634	25%
Subventions d'investissement reçues	259 691	44%
Emprunts et dettes assimilées	155 273	26%
Immobilisations en cours	9 518	2%
Total	590 566	100%



RÉSEAUX-SECS

LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ». Cette obligation a été réaffirmée par l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. À cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Le contrôle des concessions

Principale évolution des contrats de concession signés le 10 décembre 2019 avec ENEDIS et le 19 décembre 2019 avec SICAE-EST, les concessionnaires sont désormais tenus au respect du **schéma directeur d'investissements et des plans pluriannuels d'investissements (PPI)**, élaborés en concertation avec le Syndicat.

Ainsi, les investissements à réaliser entre 2024 et 2027 par ENEDIS s'élèvent désormais à 7 000 k€ au lieu de 5 700 k€ entre 2020 et 2023 dans le cadre du 1er PPI.

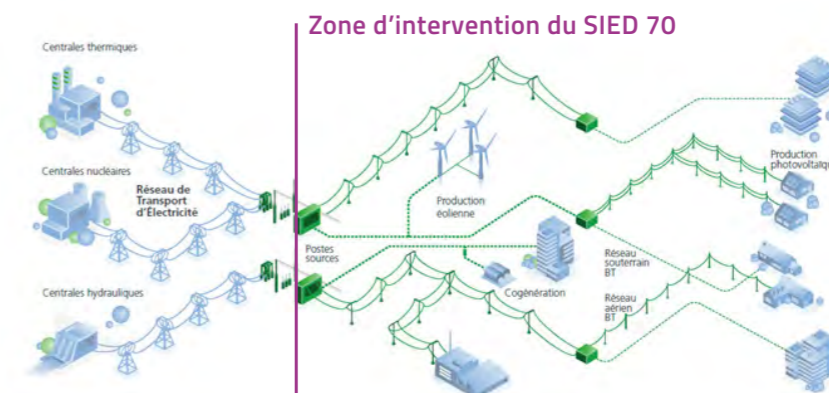
2 023 k€

investissements réalisés en 2025 par ENEDIS (à mi 12/2025) dans le cadre du PPI

1 282 k€

investissements réalisés en 2025 par la SICAE-EST (hors déploiement des compteurs communicants)

La bonne application des contrats de concession nécessite un contrôle au quotidien des activités des concessionnaires. En 2024, ce sont 21 dossiers de contrôle qui sont menés à l'initiative du Syndicat, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, l'entretien et le renouvellement du réseau concédé, le déplacement d'ouvrages, la tarification des prestations, la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux...



Distribution d'électricité - Chiffres clés ENEDIS (données 2024)

127 738

points de livraison

13

postes sources

3 246

km HTA
(45 % en souterrain)

3 466

postes HTA-BT

3 405

km BT
(36 % en souterrain)

5 208

installations de production
(+ 32 % par rapport à 2023)

1 098

GWh consommés
(- 0,8 % par rapport à 2023)

137

GWh produits
(+28 % par rapport à 2023)

Environ 21 % de l'énergie consommée en Haute-Saône est produite sur le territoire (100 % sur la concession SICAE-EST)

Distribution d'électricité - Chiffres clés SICAE-EST (données 2024)

17 224

points de livraison

4

postes sources

862

km HTA
(48 % en souterrain)

649

postes HTA-BT

545

km BT
(44 % en souterrain)

981

installations de production
(+ 93 % par rapport à 2023)

143

GWh acheminés
(- 4,2 % par rapport à 2023)

123

GWh produits
(- 10,6 % par rapport à 2023)

Veiller à la qualité de l'électricité distribuée

Par le critère B

Une des missions du SIED 70 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution en électricité est de veiller à la **bonne qualité de l'électricité distribuée**. La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur : le critère B. Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

Pour permettre un suivi statistique fiable, et conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 12/12/2013, les événements exceptionnels sont exclus. Sont considérés comme exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée, dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux sont privés d'électricité ».

Le Syndicat reste vigilant sur l'évolution de cet indicateur, notamment compte tenu des engagements pris par les concessionnaires aux travers des plans pluriannuels d'investissements dont l'objectif est de réduire le temps de coupure des usagers.

Chiffres clés ENEDIS (données 2024)

106 min

temps de coupure critère B HIX
(moyenne nationale 83 min)

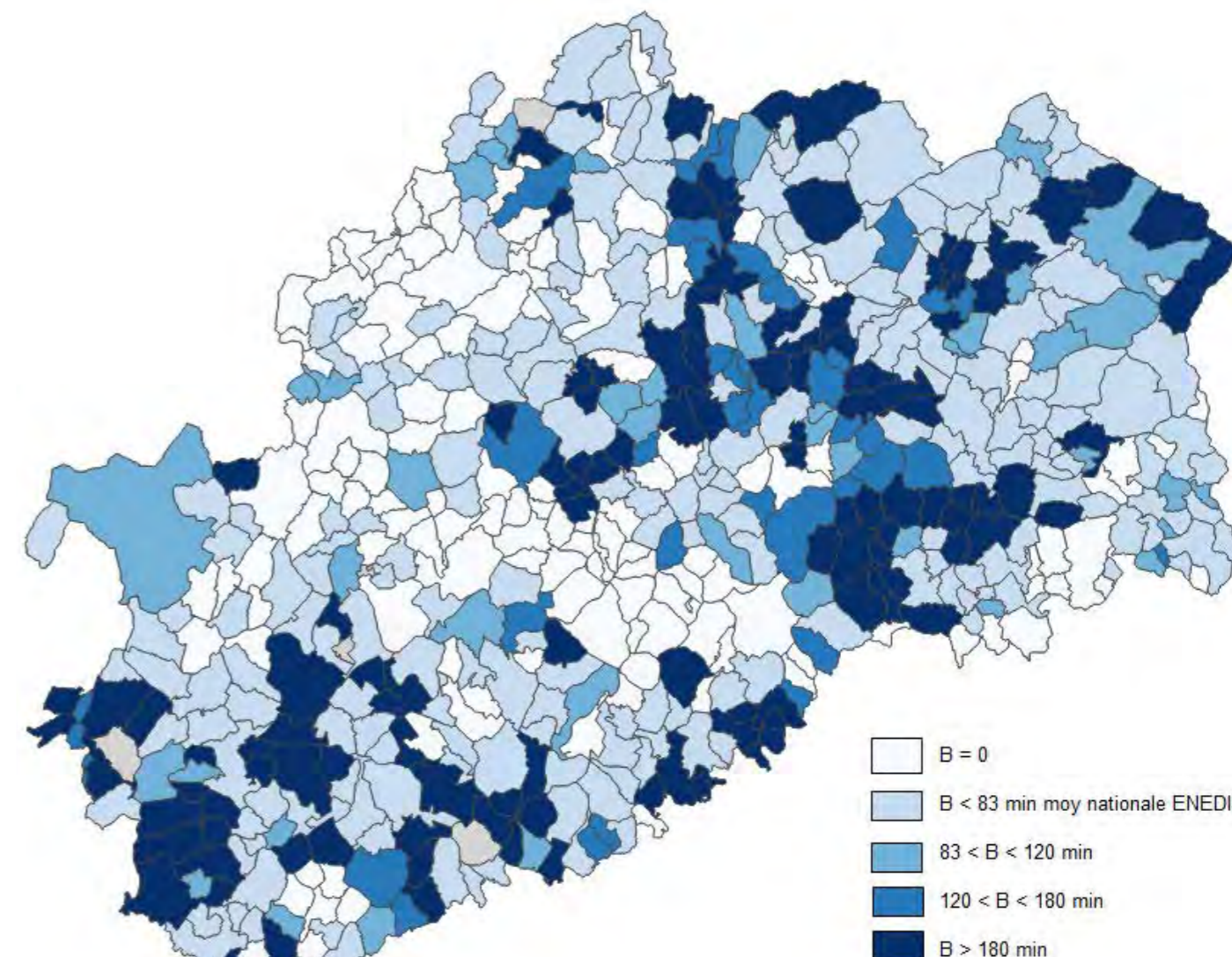
Chiffres clés SICAE-EST (données 2024)

31 min

temps de coupure critère B HIX

Par le nombre d'usagers mal alimentés

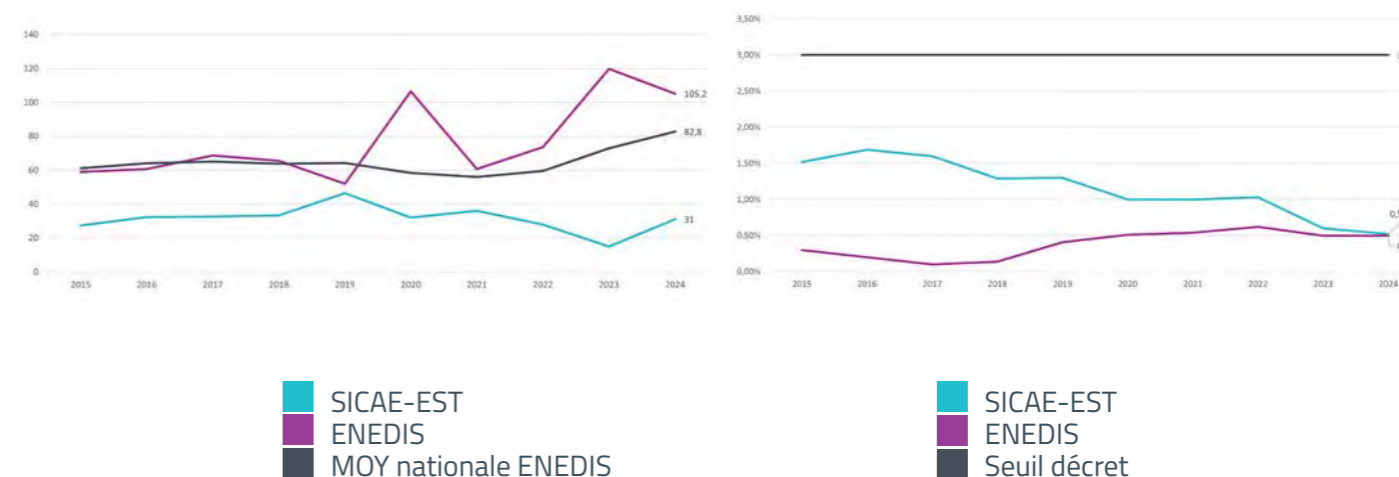
La **qualité de l'énergie distribuée** est également en fonction du **nombre d'usagers mal alimentés**. Un usager est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24/12/2007) soit une tension comprise entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3 %.



Critère B en minutes - données 2024
Toutes causes confondues (hors incidents exceptionnels)

596

usagers mal alimentés



Évolution du critère B en min (données 2024)

Usagers mal alimentés en % (données 2024)

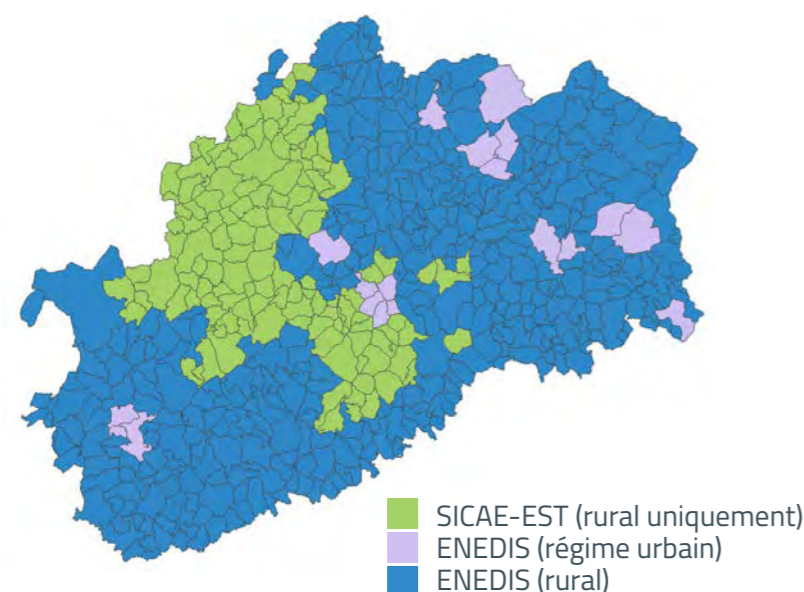
Les travaux sur le réseau public d'électricité

Les **contrats de concession répartissent l'exercice de la maîtrise d'ouvrage** des travaux entre le **Syndicat et ENEDIS ou la SICAE-EST**.

Dans les communes urbaines au sens de l'électrification, au nombre de 19, (ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ÉCHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HÉRICOURT, LURE, LUXEUIL-LÉS-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAÔNE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL), ENEDIS intervient différemment que dans les communes rurales.

Aucune commune urbaine n'est répertoriée sur le territoire exploité par la SICAE-EST.

Nature des travaux	Catégorie de communes	
	Urbaine	Rurale
Levée de contrainte des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Levée de contrainte des réseaux HTA	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Sécurisations des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Extensions HTA (P > 250 kVA)	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Extensions BT (P < 250 kVA) Consommation et production	ENEDIS	SIED 70
Extensions BT (P < 250 kVA) pour le raccordement d'une installation de production	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Branchements	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Raccordements collectifs (sur le terrain d'assiette de l'opération)	SIED 70	SIED 70
Raccordements collectifs (hors terrain d'assiette de l'opération)	ENEDIS	SIED 70
Intégration des ouvrages dans l'environnement (enfouissements)	SIED 70	SIED 70
Déplacements d'ouvrages	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST



127

dossiers de travaux engagés
en 2025 par le SIED 70
pour un montant total
de **8 476 k€ TTC**

Répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux

Les travaux de renforcement et sécurisation

Les **travaux de renforcement** des réseaux ont pour **objet la résorption des contraintes existantes de tension, d'intensité et de capacité du réseau basse tension**. Ils intègrent la **construction de réseau de section supérieure**, et si besoin, **l'installation et le raccordement des nouveaux postes de transformation**. Ils sont essentiellement rendus **nécessaires pour la construction de nouvelles habitations, le changement de puissance d'usagers** (chauffage électrique, agrandissement, exploitation agricole, ...).

Les **travaux de sécurisation des réseaux** sont réalisés en vue de **réduire la fréquence et l'impact des ruptures d'alimentation en électricité**. Ces travaux consistent en une **amélioration de la résistance mécanique des ouvrages** par le **remplacement des conducteurs nus basse tension par du câble torsadé** ou par la **mise en souterrain du réseau aérien**.

Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont **intégralement pris en charge par le SIED 70**.

Au vu des nombreux travaux à réaliser, la programmation financière des opérations de renforcement de réseaux est désormais établie annuellement après priorisations de critères objectifs.

Tableau extrait de la délibération du bureau syndical n°2 du 15/01/2025 :

Critères de sélection	Observations	Note (100 points + 15 points maxi de bonification)
Chutes de tension	Valeur de la chute de tension maximale du départ basse tension concerné, exprimée en % et supérieure à 10 %	30 points
Niveau de charge de transformateur	Valeur de la charge du transformateur concerné, exprimée en % et supérieure à 100 %	15 points
Nombre d'usagers impactés	Nombre d'usagers impactés pour la qualité de tension (nombre de points de livraison)	25 points
Activité économique impactée	Prise en compte lors d'impacts sur des activités économiques (entreprise, artisan, équipement, ...)	15 points de bonification
Coordination avec travaux SIED 70	Prise en compte lors d'une coordination de travaux projetés par le SIED 70 (extension, enfouissement, sécurisation)	10 points
Coordination avec autres travaux	Prise en compte lors d'une coordination de travaux (réseaux, voirie, ...). 50 points par entité impactée avec 100 points pondérés au maximum	10 points
Année d'ouverture du dossier	Prise en compte de l'ancienneté du dossier (date d'ouverture du projet par le SIED 70)	10 points

29

dossiers engagés dont
14 dossiers de renforcement
pour **1 635 k€ TTC**
et 15 dossiers de sécurisation
pour **1 168 k€ TTC**
représentant un montant total
de travaux de **2 533 k€ TTC**

Les travaux d'extension

Les travaux d'extension de réseau ont pour objet le raccordement de parcelles ou de bâtiments non desservis, la viabilisation de lotissement ou de zones d'activités, en électricité. Essentiellement effectués en souterrain et généralement d'une longueur supérieure à 30 mètres, ces travaux sont très souvent réalisés en coordination avec les travaux de desserte aux autres réseaux.



VOUGECOURT

78

dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande de la part du Syndicat pour un montant total de travaux de **3 013 k€ TTC**.

Ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités

Installation d'un poste de transformation pour l'alimentation d'une antenne SFR - 15/01/2025

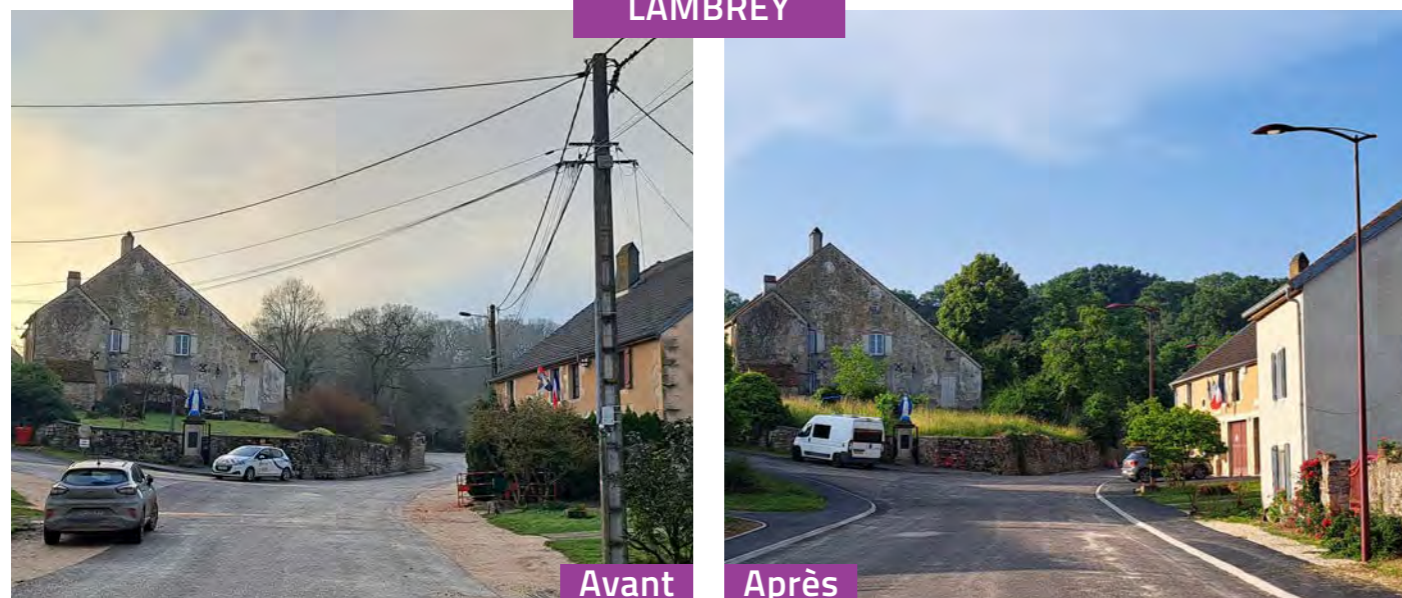
Les travaux d'enfouissement

Réalisés sur les réseaux basse tension, haute tension ou sur des postes de transformation, les travaux d'enfouissement ont pour finalité l'intégration des ouvrages dans l'environnement. À l'initiative des communes, ces travaux, principalement coordonnés avec les programmes d'aménagement de voirie des communes, comportent également les indispensables constructions de génie civil de communications électroniques et installations de nouveaux candélabres d'éclairage public. La programmation financière de ce type d'opérations est désormais établie annuellement sous forme d'appel à projets.

20

dossiers d'enfouissement ont été engagés pour un montant total de **2 930 k€ TTC**

LAMBREY



Avant

Après

Aménagement esthétique du réseau d'électricité. Inauguré le 19 juillet 2025, ce projet composé de cinq phases engagées dès 2020 a permis l'enfouissement de 1 500 m de lignes basse tension

Les travaux d'éradication des postes en cabine haute

Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de postes de transformation en cabine haute dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.

Construits jusque dans les années 1960, les postes cabines hautes mesurent de 6 à 10 mètres. Inesthétiques, vétustes, certains présentent des risques électriques.

Ce programme fait l'objet d'un financement partagé entre le Syndicat à hauteur de 70 % et la SICAE-EST à 30 %.

Depuis 2019, 24 des 41 communes concernées par ce programme ont vu leur cabine haute éradiquée : ARGILLIERES, BOURSIERES, CEMBOING, CHANTES, CHARIEZ, CHARMES-SAINT-VALBERT, ECHENOZ-LE-SEC, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, JUSSEY, MAGNY-LES-JUSSEY, MALVILLERS, MOLAY, ORMOY, PIERRECOURT (2), LA-QUARTE, RAINCOURT, LA ROCHE MOREY, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, VALLEROIS-LE-BOIS, VELLEFAUX, VELLE-LE-CHATEL, VILLERS-VAUDEY et VOUGECOURT pour un montant total de **2 738 k€ HT** dont environ **1 917 k€** à la charge du Syndicat.

Le financement des travaux

Ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non l'accise sur l'électricité. Elles représentent :

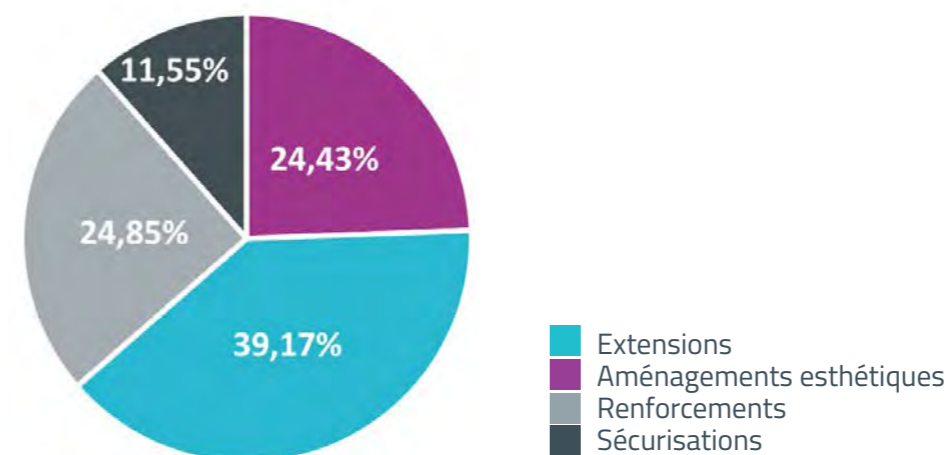
- Les **517 communes de moins de 2 000 habitants et la commune de RIOZ, rurales** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit l'accise sur l'électricité.

- Les **4 communes de moins de 2 000 habitants, urbaines** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit l'accise sur l'électricité (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE, SAINT-SAUVEUR et ROYE).

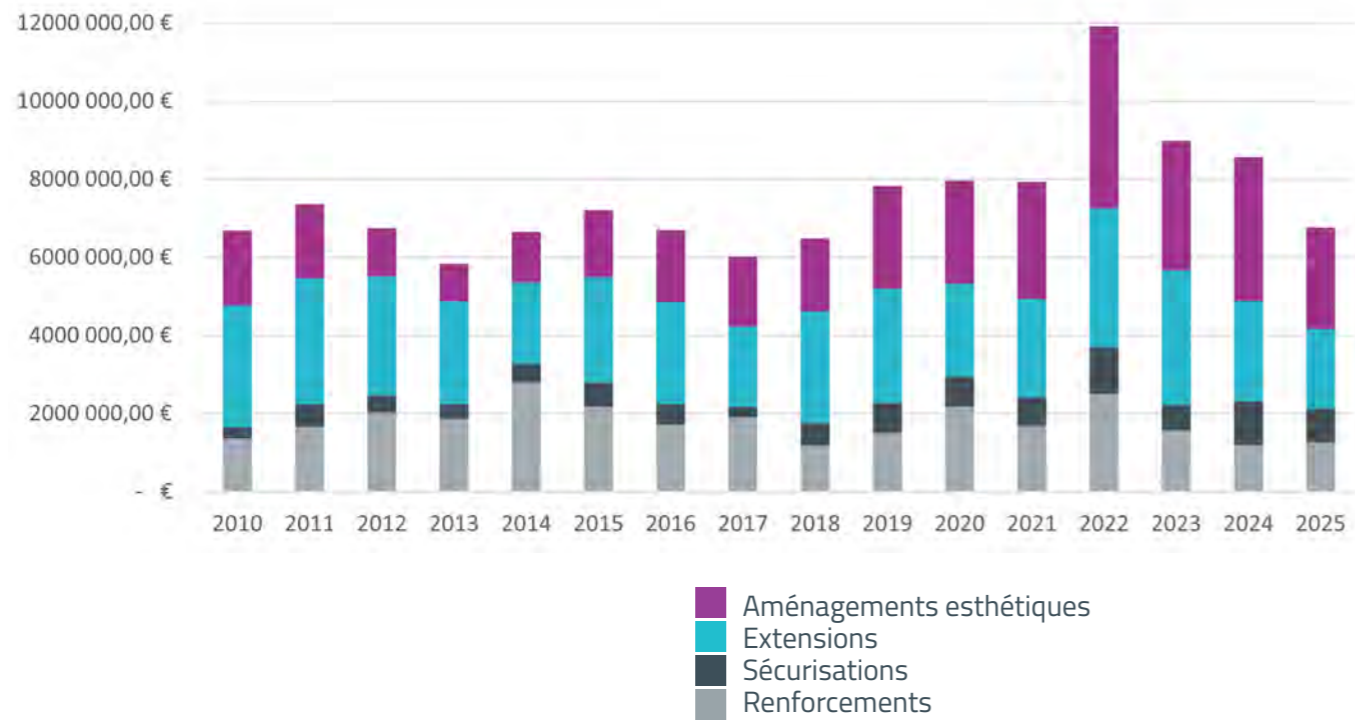
- Les **15 villes de plus de 2 000 habitants, urbaines** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas l'accise sur l'électricité.



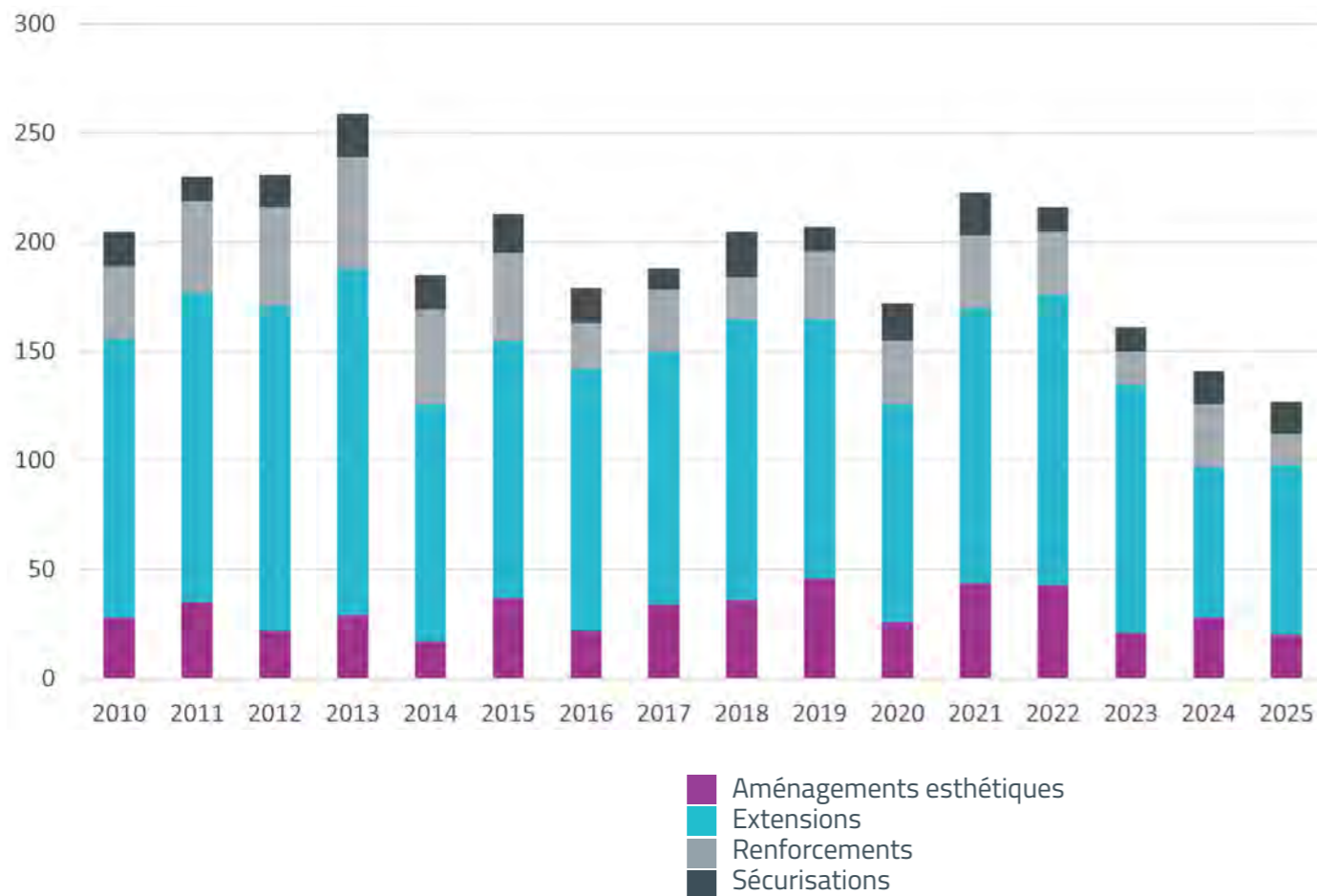
Les participations financières du SIED 70 versées pour les travaux sur les réseaux publics d'électricité sont présentées dans des fiches détaillées à consulter sur <https://www.sied70.fr/espaceadherents-financementdestravaux>



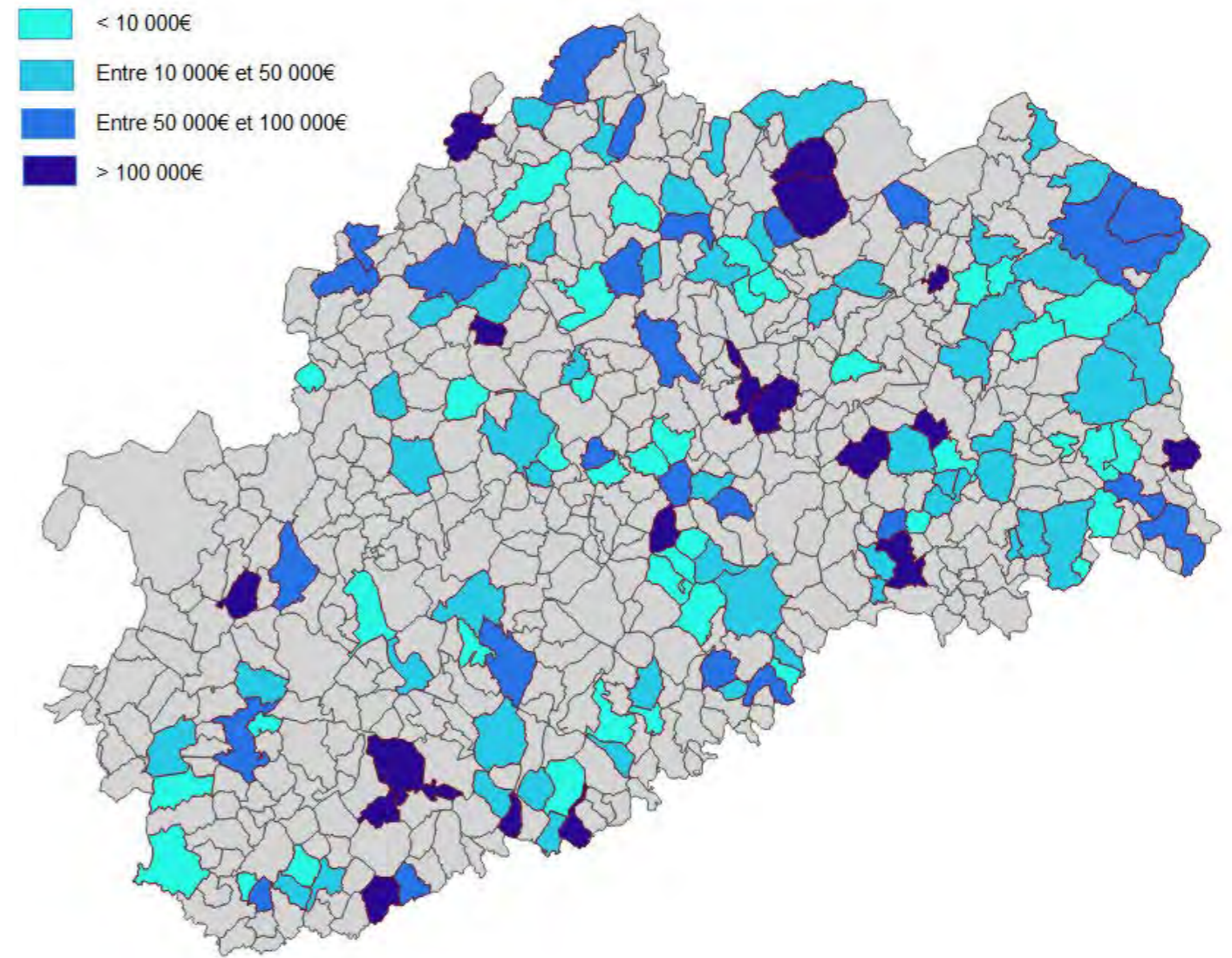
Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2025



Évolution des montants mandatés TTC de travaux sur le réseau de distribution



Évolution du nombre d'opérations engagées par années sur le réseau de distribution publique d'électricité



Répartition géographique des travaux mandatés en 2025



Travaux d'extension souterraine du réseau d'électricité au lieu-dit Les Vignottes - le 12/06/2025

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

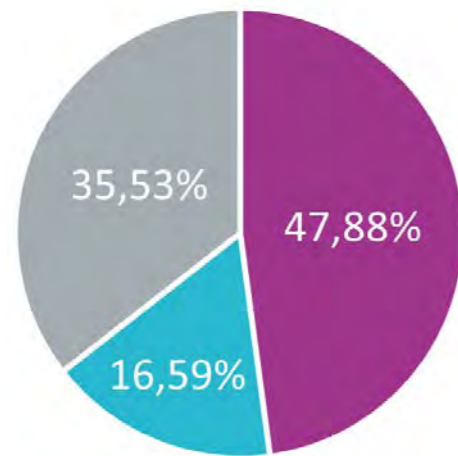
À la demande des communes, le Syndicat intervient également dans le domaine de l'éclairage public. Souvent réalisées en coordination avec les travaux projetés sur le réseau concédé d'électricité, certaines opérations ne concernent que l'installation communale d'éclairage public.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée

Réalisée par le SIED 70 sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, 50 % des opérations concernent la rénovation énergétique et le remplacement des luminaires énergivores par des leds, financés à nouveau jusqu'à 80 % depuis fin 2024 par le SIED 70.

1 370 k€ TTC

investis en éclairage public

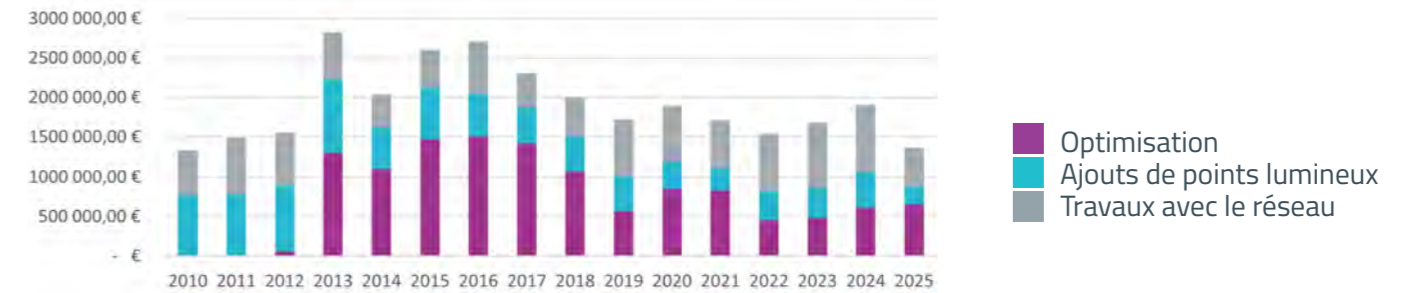


Optimisation
Ajouts de points lumineux
Travaux avec le réseau

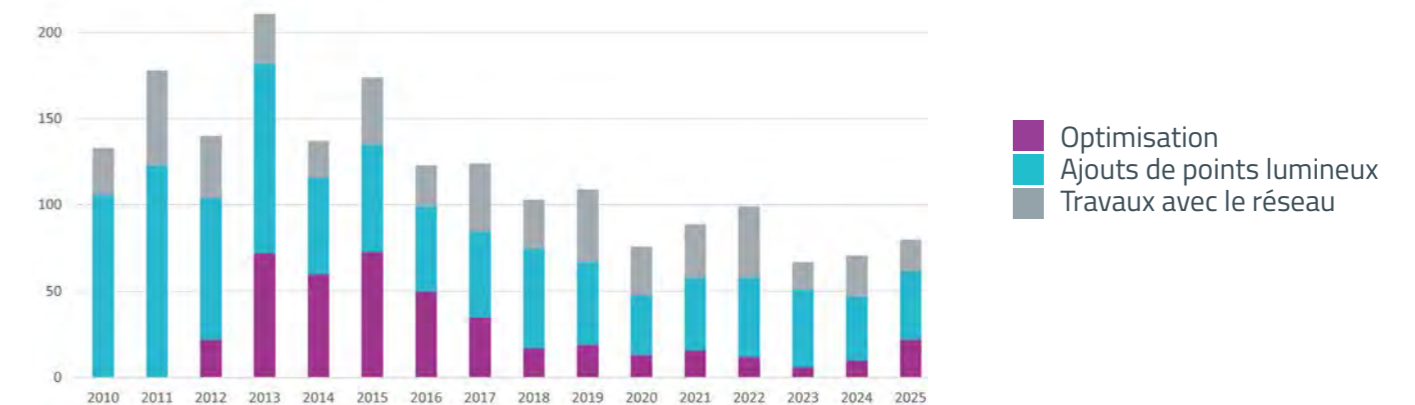
Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2025



Mise en lumière d'un belvédère rénové - le 26/03/2025



Évolution des montants mandatés TTC des travaux sur l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Évolution du nombre d'opérations engagées par année en éclairage public

Appel à projets « Sobriété Éclairage Public 2025 – 2027 »

Par **délibération n°3 du 13 novembre 2024**, le Bureau Syndical a créé le plan « Sobriété Éclairage public 2025-2027 ». Sous la forme d'un appel à projets doté sur 3 années de **1 000 k€**, ce plan a été mis en place pour aider financièrement les collectivités du département à remplacer les lampes à décharge par des luminaires équipés de leds, plus performants et moins énergivores.

Ainsi, suite au classement par la commission travaux du syndicat des 82 dossiers déposés par les communes, **28 lauréates ont pu bénéficier en 2025 d'un financement pour réaliser la rénovation de 2 530 points lumineux**, et réaliser globalement une économie de consommation estimée à **490 MWh par an**.

Les 54 dossiers, non retenus au titre du programme 2025 ont été mis en attente pour le programme 2026. Cette première phase représente **1 764 k€ TTC de travaux subventionnés à hauteur de 990 k€ par le SIED 70**.

Aide aux travaux

Le SIED 70 aide les collectivités à réaliser leurs travaux d'éclairage public, qu'elles choisissent de confier ces travaux au Syndicat ou d'en conserver la maîtrise d'ouvrage et les faire réaliser par les entreprises de leur choix. A ce titre, en 2025, le Syndicat a versé **358 k€ d'aides aux collectivités dont 20 k€** aux communes qui ont conservé la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'éclairage public (hors Appel à projets « Sobriété Éclairage Public 2025-2027 »).

2530

points lumineux rénovés en 2025

358 k€

versés aux collectivités

Maintenance des installations communales d'éclairage public

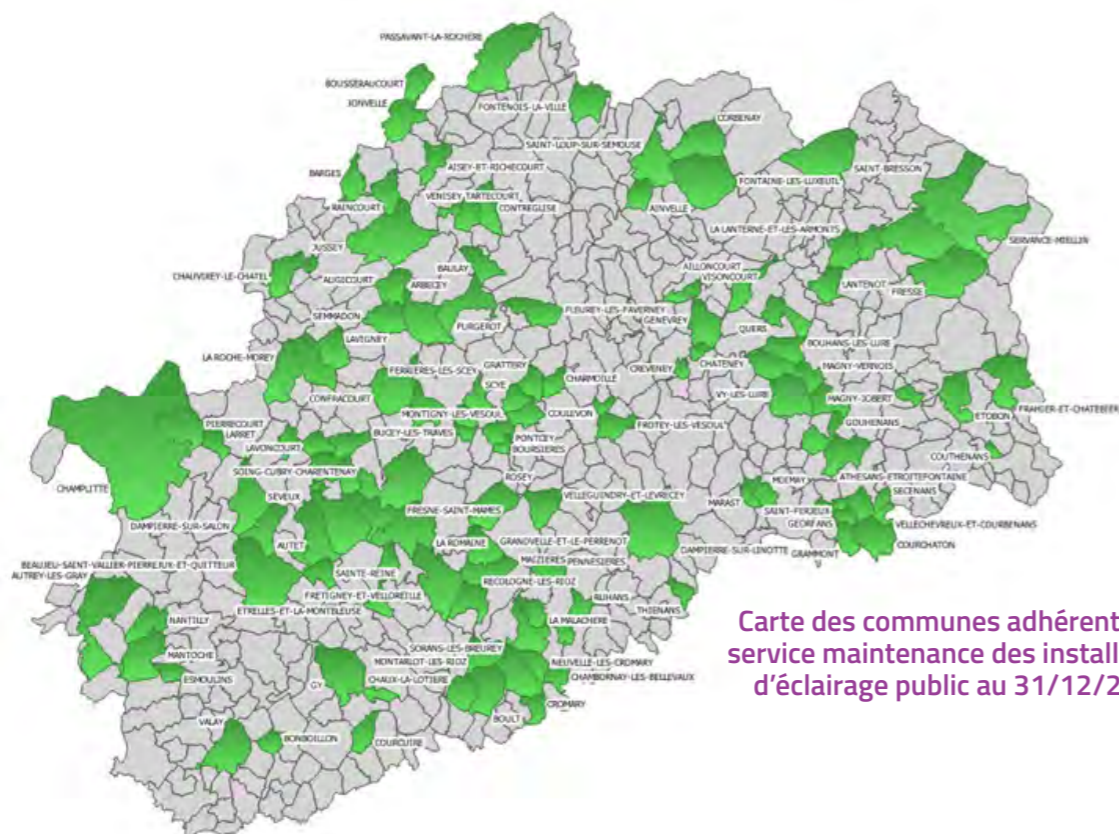
Depuis 2022, plusieurs communes ont adhéré au service de maintenance des installations d'éclairage public. Au 31 décembre 2025, ce service comptait **114 communes adhérentes** représentant **12 000 points lumineux** et **650 armoires de commande** gérés désormais par le Syndicat. En 2025, **742 signalements** de la part des communes ont été traités. La **durée moyenne d'intervention** a été de **9 jours**.

114

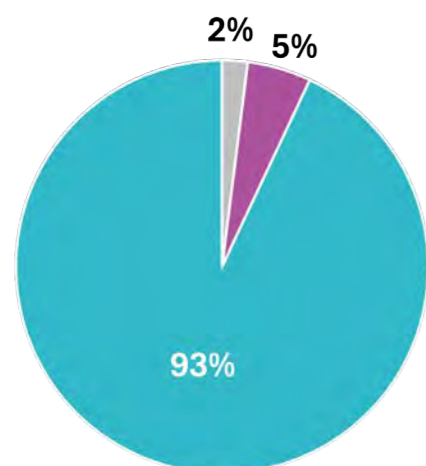
communes adhérentes
au 31/12/2025

12 000

points lumineux
gérés par le Syndicat au 31/12/2025

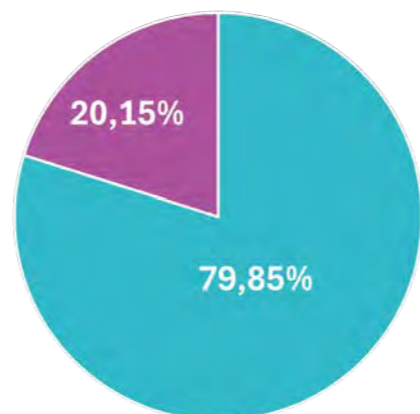


Carte des communes adhérentes au service maintenance des installations d'éclairage public au 31/12/2025



■ Luminaires
■ Armoires
■ Autres (panne d'origine électrique, sinistre...)

Origine des pannes en 2025

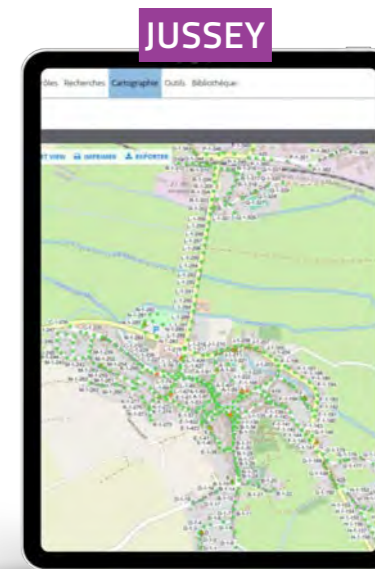


■ Lampes à décharge
■ Leds

Type de sources impactées par des pannes en 2025

Les prestations proposées :

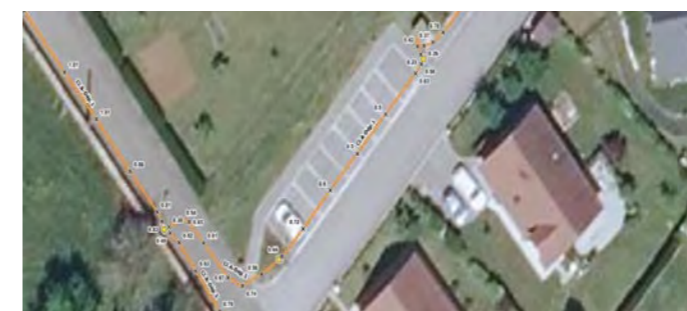
- Un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites, ...).
- Le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm), obligatoire au 01/01/2020 pour les zones urbaines et au 01/01/2026 pour les zones rurales.
- La maintenance préventive et curative.
- Les réponses aux DT-DICT.
- La mise à disposition aux communes et aux entreprises intervenantes, d'un logiciel et d'une application mobile permettant la déclaration et la résolution de pannes.
- L'installation et la dépose des illuminations temporaires de Noël (sur devis).



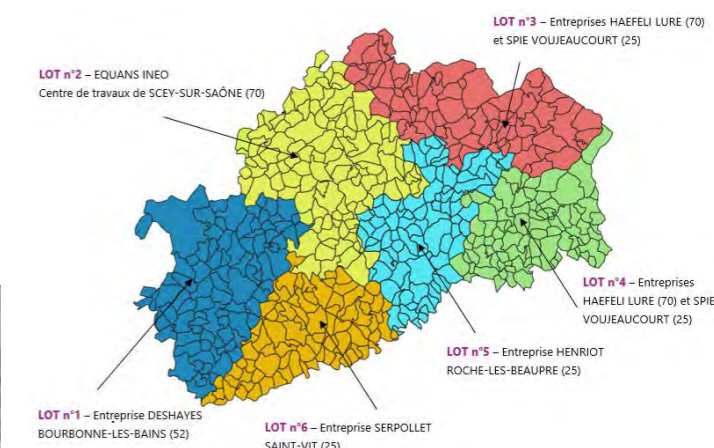
Extrait d'une cartographie en application mobile, outil mis à disposition des communes par le Syndicat. La commune de Jussey adhère au service maintenance éclairage public depuis le 23 septembre 2025

Zoom sur le géoréférencement :

Prévu dans le cadre de la convention Maintenance Éclairage public, le **géoréférencement des ouvrages sensibles est obligatoire depuis le 01/01/2020 pour les communes urbaines (au sens de l'INSEE) et avant le 01/01/2026 pour les communes rurales**. En 2025, plusieurs communes ont fait l'objet de géoréférencement « test », avec l'intervention de 2 entreprises locales issues des départements de la Haute-Saône et du Doubs, pour permettre de valider les procédures et les livrables.



Extrait de la cartographie après géoréférencement réalisé en 2025 à Nouvelle-les-Cromary



Six entreprises, dont deux artisans sont chargés des interventions sur les communes adhérentes à la maintenance éclairage public.

Le programme LUM'ACTEE+

À la suite de l'appel à projets porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies), le SIED 70 a de nouveau été retenu comme lauréat du programme LUM'ACTEE+ pour son soutien opérationnel et les conseils apportés aux communes. Une enveloppe de 300 000 € est ainsi consacrée à la maîtrise des consommations d'éclairage public et à l'installation d'horloges connectées.

300 000 €

obtenus dans le cadre du programme LUM'ACTEE+

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Toujours à la demande expresse des communes, le Syndicat peut construire un génie civil de communications électroniques, soit pour permettre la desserte au réseau filaire, soit pour permettre aux opérateurs le câblage en souterrain des lignes aériennes. Exclusivement réalisées en coordination avec les travaux sur le réseau concédé d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé en étroite collaboration avec Orange et Haute-Saône Numérique pour la fibre optique.

En 2025, seuls les travaux d'enfouissement sont aidés financièrement par Orange, opérateur historique du réseau cuivre, qui prend en charge les travaux relatifs au câblage et participe au génie civil construit. Ce montant de participation est réévalué chaque mois. Ainsi, en décembre 2025, Orange participait à hauteur de 8,30 € / ml.

480 k€ TTC

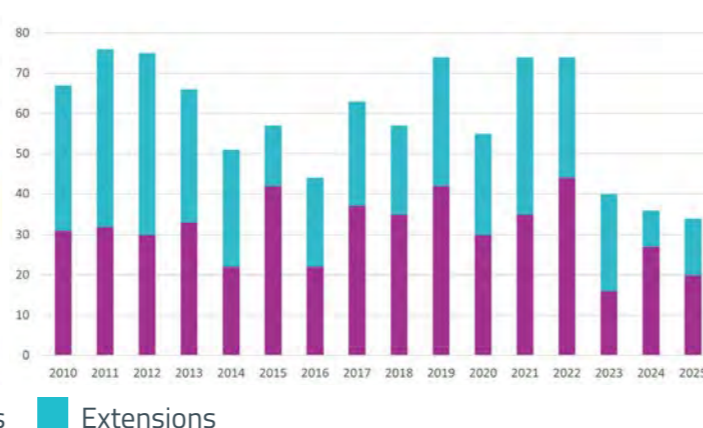
investis pour l'enfouissement des lignes



Évolution des montants mandatés TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée

83 k€ TTC

investis pour les nouveaux réseaux



Évolution du nombre d'opérations engagées par année

Par conventions signées le 10 septembre 2025 avec Orange et le 24 décembre 2025 avec Haute-Saône Numérique, le SIED 70 sera désormais propriétaire du génie civil de télécommunications qu'il construit, hormis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, où Orange sera toujours propriétaire.

Ainsi, le SIED 70 pourra d'une part, facturer aux communes ou aux bénéficiaires des travaux, un montant HT en récupérant la TVA par le biais du FCTVA et d'autre part, financer les travaux à hauteur de 20 % du montant HT. En contrepartie, le SIED 70 louera ces infrastructures aux opérateurs de communications.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, Orange continuera à participer au génie civil construit. Ce montant de participation sera réévalué chaque année. Dans ce secteur, en 2026, Orange participera à hauteur de 9,07 € / ml pour les enfouissements et désormais à 4€ / ml pour les extensions.

Participations du SIED 70 ou encaissées par lui	Extensions	Enfouissements
Zone CAV	4€ / ml Travaux facturés TTC	9,07€ / ml Travaux facturés TTC
Hors zone CAV	20% du montant HT + 20% correspondant à la TVA	

Tableau de participations négociées en 2025 applicable à compter du 01/01/2026

LES CONCESSIONS DE GAZ

Le SIED 70 est autorité organisatrice du service de distribution de gaz pour les collectivités adhérentes qui ont accepté de lui transférer leur compétence gaz.

Les communes de Gray-la-Ville, Corbenay, Roye et La Côte bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel. Les 4 contrats de concession ont chacun été signés avec GRDF pour une période de 30 ans.

L'année 2024 confirme une baisse du nombre de clients (-2,1 % par rapport à 2023) et de la quantité de gaz acheminée (-3,5 % par rapport à 2023).

13 831

MWh acheminés en 2024

29

km de réseaux en 2024

569

clients en 2024



Conseil en Énergie Partagé (CEP) - Économe de flux

Le SIED 70 conseille les collectivités dans la gestion des consommations énergétiques et les accompagne dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments publics et réduire les consommations énergétiques. L'adhésion au service CEP du SIED 70 permet aux collectivités d'obtenir des pré-diagnostic énergétique de leurs bâtiments, un suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine, des campagnes de mesures par instrumentation (caméra thermique, mesure d'appel de puissance électrique...).

Les Économes de Flux proposent des solutions pour réduire la consommation énergétique, apportent leur expertise dans l'élaboration des programmes de travaux de rénovation et conseillent les collectivités tout au long des projets. Ce sont de véritables facilitateurs pour les collectivités, leurs missions sont aussi bien techniques, que financières et administratives. De plus, l'adhésion au service CEP permet aux collectivités de bénéficier gratuitement de la réalisation d'un audit énergétique par un bureau d'études extérieur missionné par le SIED 70.

Le service des Conseillers en Énergie Partagés (CEP) est composé de 4 techniciens Économes de Flux (EF) :

Mme Isabelle BRAVO, EF du secteur Est
Mme Camille CHARPENTIER, EF du secteur Ouest
M. Luqman EL-GHALBZOURI, EF du secteur Nord
M. Vincent RENAULT, EF du secteur Sud et référent du programme Effilogis de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les collectivités du territoire de la Haute-Saône.

Depuis janvier 2024, les modalités d'adhésion au service ont évolué et sont détaillées dans le guide des participations techniques et financières du SIED 70.

Chiffres clés 2025 :

- 5 nouvelles collectivités ont adhéré au service CEP
- 41 adhésions en cours au service CEP
- 16 bâtiments audités pour un montant total d'études de 25 285 € HT

Depuis sa création, le service CEP c'est :

243

collectivités adhérentes
au service CEP

250

audits énergétiques réalisés
sur le patrimoine bâti des
collectivités territoriales

Des questions sur le
programme EFFILOGIS ?
Les collectivités peuvent
contacter le SIED 70 pour obtenir
des renseignements en amont
d'une demande de
subvention Effilogis.

Réseau national des Économes de Flux :

Animé par la FNCCR, le réseau national permet des échanges de savoir-faire, d'apprendre des pratiques d'autres territoires. Composé de profils divers, il permet d'accroître les compétences par le biais du croisement des informations et des retours d'expérience, grâce aux outils à disposition :

- une plateforme d'échanges
- des formations
- des temps d'échanges et de rencontres

Isabelle BRAVO et Camille CHARPENTIER ont participé, les 4 et 5 décembre 2025, aux Rencontres Nationales CARTE/ACTEE annuelles, organisées par la FNCCR, à Paris. Elles ont pu participer à des conférences et ateliers sur la transition énergétique.

Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur à APREMONT - Mise en service en avril 2025 - Inauguration le 30 juin 2025

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'AMO pour les opérations de rénovation en Transition Énergétique

En 2025, le SIED 70 a poursuivi son accompagnement dans le cadre de sa prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec la commune de La Villedieu-en-Fontenette, à l'occasion de ses travaux pour la rénovation énergétique des deux logements de l'ancien presbytère. L'estimation des travaux s'élève à 270 000 euros HT. En fin d'année, le projet était en phase DCE pour des travaux prévus en 2026.

La commune de Frotey-les-Vesoul a sollicité le SIED 70 pour une opération de rénovation énergétique de sa mairie. Le montant de l'investissement s'élève 400 000 € HT. La commune a délibéré en décembre 2025 pour valider la convention d'AMO du SIED 70.

Depuis janvier 2024, le SIED 70 propose cette prestation de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sous forme d'une convention payante de mise à disposition de service établie au cas par cas.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

En 2025, le SIED 70 a valorisé 14 881 133 kWh cumac :

- 12 760 733 kWh cumac ont été valorisés par les travaux de maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage...),
- 2 120 400 kWh cumac ont été valorisés par les travaux d'éclairage public (changement des luminaires, installation d'horloges ou systèmes de réglage).

Le SIED 70 a également valorisé 15 128 695 kWh cumac pour le compte des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.

Les programmes ACTEE

Depuis 2021, le groupement des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté a signé 3 conventions de partenariat avec la FNCCR dans le cadre de ses appels à manifestation d'intérêt du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) : le dernier, le programme CHENE, se déclinera sur plusieurs saisons jusqu'en 2026.

Ce nouveau programme prend le relais des 2 précédents avec l'objectif d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes performants et bas carbone.

Portés par le SIED 70 à l'échelle du département, ces programmes, visent à aider les collectivités par des financements en matière d'ingénierie opérationnelle, dans le cadre d'études et de travaux de rénovation énergétique, permettant ainsi de réduire les factures énergétiques des collectivités et d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique.

En 2025, le programme ACTEE CHENE a permis aux collectivités de bénéficier, via le SIED 70, de :

- 49 600 € pour le financement d'études techniques (audits énergétiques du secteur tertiaire et études de substitution d'énergie fossile) ;
- 67 900 € pour le financement de maîtrise d'œuvre et AMO dans le cadre de projets de rénovation BBC des collectivités ;
- 49 400 € pour le financement de 3 postes d'Économe de Flux au SIED 70.

Depuis 2025, le SIED 70 travaille en collaboration avec le programme Village d'avenir, porté par la DDT.

Ainsi, le SIED 70 permet, aux bénéficiaires du programme, d'accéder aux subventions ACTEE en soutien aux communes rurales de moins de 3 500 habitants, pour le financement d'ingénierie (maîtrise d'œuvre et/ou AMO).

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

LES GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIES

Le groupement d'achat d'électricité et de gaz

Les 8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté s'unissent pour accompagner les acheteurs régionaux dans la mise en concurrence de leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Ce groupement d'achat, porté par le SIEEEN (syndicat d'énergie de la Nièvre) représente aujourd'hui un des plus gros achat groupé de France.

En 2025, EDF termine sa dernière année en tant que fournisseur du groupement d'électricité.

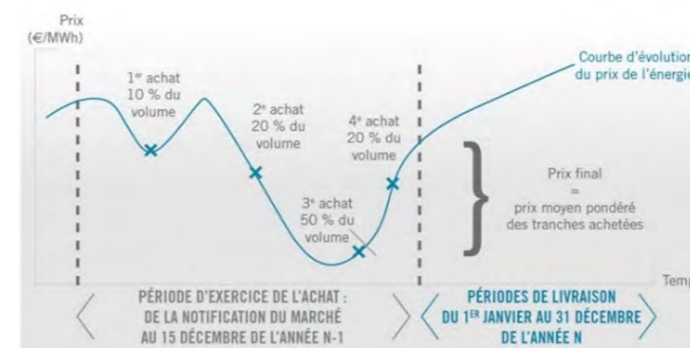
A partir de 2026, ENGIE sera le nouveau fournisseur (tarifs C2 à C5) et Octopus Énergie (ex PLUM) pour l'éclairage public.

Pour le gaz : Gaz de Bordeaux est à nouveau le fournisseur des marchés groupés pour 2025-2027.

Après avoir subi la crise énergétique sur les prix du gaz en 2022, le groupement avait pu acheter le gaz pour 2023 et 2024 à des prix très bas. Les prix de 2025 et 2026 (aux alentours des 45€ HT/MWh le prix de la molécule) sont plus élevés. Il semble peu possible de retrouver des prix comme avant la crise énergétique (environ 22€ HT/MWh).

L'achat en tranches

Le Groupement d'achat d'énergies s'appuie sur des outils de veille et d'analyse en temps réel pour suivre l'évolution des marchés. Cette démarche lui permet d'acquérir le gaz et l'électricité par tranches successives, à différentes périodes. En diversifiant ainsi les moments d'achat, le groupement limite l'exposition à la volatilité des prix et obtient un coût d'approvisionnement reflétant plus fidèlement le prix moyen du marché sur la période considérée.



Courbe de l'achat en tranche

Le groupement d'achat de granulés

Depuis 2020, le SIED 70 s'est associé au Syndicat d'énergies du Doubs (SYDED) pour proposer un groupement d'achat de granulés aux collectivités du Doubs et de la Haute-Saône.

Un nouveau marché a été lancé au printemps 2024, pour 3 ans et c'est la société TOTAL ENERGIE PROXI Grand Est qui a été sélectionnée pour la fourniture de granulés sur le territoire de la Haute-Saône, avec des propositions de tarifs intéressants et révisables trimestriellement.

Un bon de commande avec le tarif révisé trimestriellement est envoyé aux adhérents. Le tarif proposé en décembre 2025 est de 208 € HT/tonne de granulés en vrac.



96

adhérents pour l'électricité ce qui représente 15,20 GWh de consommation pour 4 370 200 € HT/an

34

adhérents pour le gaz ce qui représente 25,11 GWh de consommation pour 2 756 000 € HT/an

38

adhérents pour le granulé

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SIED 70 accompagne les collectivités dans les projets en lien avec le bois énergie, le photovoltaïque, la géothermie, le solaire thermique et l'hydroélectricité.

Les études de faisabilité bois

Depuis 2019, le SIED 70 propose aux communes et EPCI de la Haute-Saône de réaliser des études de faisabilité bois.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent en déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIED 70. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME. Les études sont financées à hauteur de **70 % par l'ADEME et 10 % par le SIED 70**.

Depuis novembre 2021, le SIED 70 a passé un **accord-cadre à marchés subséquents** avec 3 bureaux d'études (BESACE, PLANAIR et INDDIGO) pour la réalisation d'études de faisabilité bois.

En 2025, **une commune a signé une convention avec le SIED 70** pour bénéficier d'une étude dans le cadre de ce marché. Il s'agit de la commune d'**Échenoz-la-Méline**.

3 communes ont bénéficié de la présentation de rendu de l'étude : **Couthenans, Dampierre-les-Conflans et Échenoz-la-Méline**.

Nom de la collectivité	Puissance bois	Puissance appoint	MWh utiles	Tonnage biomasse	Longueur du réseau de chaleur	Taux EnR	Coût d'investissement
ECHENOZ-LA-MELINE	La conclusion de l'étude montre que la mise en place d'une chaufferie bois pour assurer la couverture des besoins de chaleur de la mairie, de la salle des fêtes et du presbytère n'est pas pertinente.						
DAMPIERRE-LES-CONFLANS	20 kW		23 MWh	5 tonnes granulés	5 m	100 %	15 000 €
COUTHENANS	60 kW	150 kW	161 MWh	43 tonnes granulés	120 m	97 %	300 000 €

Les études de substitution aux énergies fossiles

En novembre 2021, le SIED 70 a passé un **accord-cadre à marchés subséquents** avec **3 bureaux d'études** (EEPOS, PLANAIR et INDDIGO) pour la réalisation d'**études de substitution aux énergies fossiles**.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent en déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIED 70.

Les études sont financées à hauteur de **80 %**. Les communes bénéficiaires sont celles où **le SIED 70 perçoit l'accise de l'électricité**.

En 2025, la commune de **Fontaine-lès-Luxeuil** a pu bénéficier d'une étude pour le remplacement de la chaudière fioul de la salle des fêtes par une chaudière à granulés.

Les aides bois-énergie

Depuis janvier 2024, le SIED 70 a substitué le CCRT à ses aides directes à l'investissement pour les chaufferies biomasse (voir page suivante).

Cette aide a permis de financer, depuis 2019, 27 projets de chaufferies biomasse pour une puissance totale de 1 407 kW et un montant d'aides de 1 038 508 €.

En 2025, le SIED 70 a versé **104 321 € au titre des avances, acomptes ou soldes d'aides bois-énergie**. Dans le cadre des études en délégation de maîtrise d'ouvrage, le SIED 70 a financé les collectivités concernées à hauteur de **12 392 € en 2025 pour les études de faisabilité bois**.

1 038 508 €

versés depuis 2019 pour les aides à l'investissement aux chaufferies biomasse

L'AMO pour les opérations de réalisation de chaufferies bois et d'extensions de réseau de chaleur

Depuis 2024, le SIED 70 propose une prestation de mission d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** sous forme d'une convention de mise à disposition de service établie au cas par cas.

En 2025, la commune de **Quers**, qui avait signé en 2024 une **convention d'accompagnement technique et administratif avec le SIED 70**, a poursuivi son projet jusqu'aux études d'avant-projet. Toutefois, en raison des contraintes techniques et financières identifiées, **les élus ont finalement décidé d'abandonner leur projet**.

Le Contrat de Chaleur Renouvelable Tertiaire (CCRT) de l'ADEME

Depuis 2023, le SIED 70 est **gestionnaire délégué du fonds chaleur de l'ADEME** dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT). Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Ainsi, le SIED 70 assure l'instruction et la gestion des dossiers de demande pour le financement des projets relatifs à la mise en place d'installations aux énergies renouvelables thermiques. Le SIED 70 assure également l'animation territoriale et la communication pour dynamiser le développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération.

La convention signée entre le SIED 70 et l'ADEME fixe les objectifs suivants :

- Concrétisation de 20 projets répartis en : **16 installations bois énergie et réseaux** représentant 9 515 MWh et 6 354 ml de réseaux et **4 installations de géothermie** totalisant 217 MWh.

- Engagement financier de **4 300 980 € sur 4 ans**. Le montant des crédits délégués pour 2025 s'élevait à 730 000 €. **Le montant attribué en commissions pour l'année 2025 s'élève à 653 614 €**.

4 300 980 €

engagés sur 4 ans sur le département de la Haute-Saône

N° dossier	Nom du maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant de l'opération (€)	Montant d'aide (€) Fonds chaleur - ADEME	Indicateurs	
					MWh utiles	Longueur réseau de chaleur en m
A 025 CCRT	Commune de Champagny	Chaufferie biomasse et réseau	1 167 573,5 €	412 080 €	576,00	404
B 010 CCRT	Conseil Départemental 70 (Arc-les-Gray)	Géothermie sur sonde	338 790 €	86 220 €	92,40	
B026 CCRT	Commune de Ormenans	Chaudière biomasse et réseau	38 308,05 €	8 820 €	21,00	
A 029 CCRT	Commune de Granges-le-Bourg	Chaudière biomasse et réseau	152 200,00 €	22 756 €	54,00	53
B 007 CCRT	Commune de Gezier et Fontenelay	Géothermie sonde	141 505,00 €	30 000 €	30,00	
B 019 CCRT	Commune de La Roche-Morey	Chaudière biomasse et réseau	63 036,31 €	24 738 €	32,00	30
B 026 CCRT	SIED 70	Géothermie sonde	232 298,22 €	69 000 €	72,00	
Total				653 614 €	877,40	487

Projets ayant reçu un avis favorable lors des 3 commissions d'attribution réunies en 2025

Les transferts de compétence - Réalisation de chaufferies bois

Depuis 2021, **11 communes** ont transféré la compétence « **chaufferie bois avec réseau de chaleur** » au SIED 70. À noter que pour pouvoir financer ces projets, le SIED 70 a établi des partenariats avec des prestataires signataires de la **charte CEE « coup de pouce »** permettant d'obtenir des **CEE bonifiés pour le raccordement à un réseau de chaleur de bâtiments tertiaires** en remplacement de systèmes de chauffage aux énergies fossiles.

Nom du réseau de chaleur	Puissance bois	Puissance appoint	Bâtiments raccordés	Longueur du réseau de chaleur	Coût d'investissement	État du projet fin 2025
MOIMAY	400 kW		Mairie, presbytère, association « pas à pas », particuliers	781 m	1 060 000 €	Mise en service en novembre 2025
APREMONT	60 kW	80 kW	École, périscolaire, salle des fêtes	144 m	423 000 €	Mise en service en avril 2025
GEVIGNEY-ET-MERCEY	500 kW		ADAPEI (serres, annexes, château, vestiaires de la ferme), salle des fêtes, mairie, logements	640 m	1 340 000 €	Travaux en cours
COISEVAUX	180 kW		École, périscolaire, salle des fêtes	155 m	700 000 €	Travaux en cours
CHAMPLITTE	660 kW	250 kW	EHPAD, pôle scolaire, salle des fêtes, mairie, maison France Services	566 m	1 650 000 €	Analyse des offres travaux
DAMPIERRE-SUR-SALON	910 kW		EHPAD, gendarmerie, logements « gendarmes » et « seniors »	900 m	1 680 000 €	Travaux en cours
FROTEY-LES-VESOUL	440 kW	750 kW	Mairie, salle des fêtes, écoles, périscolaire, crèche, bâtiments de l'AHSSSEA et de l'ADMR	960 m	2 000 000 €	Notification des marchés de travaux
NEUREY-LES-LA-DEMIE	400 kW	600 kW	EHPAD, Mairie, ferme à rénover, logements Habitat 70	759 m	1 710 000 €	Travaux en cours
LURE	1 700 kW	2 560 kW	Lycée, ADAPEI, 2 Groupes scolaires, association MAS, 3 gymnases, centre aquatique, logements habitat 70	2 120 m	9 470 000 €	Mise au point du MGP
FAVERNEY	600 kW	390 kW	Salle des fêtes, gymnase, ancien groupe scolaire, cinéma, collège, micro-crèche, maison des services, gendarmerie, habitat 70	1 347 m	1 600 000 €	Projet abandonné
FONTAINE-LES-LUXEUIL	240 kW		École primaire/logements, école maternelle, mairie, logements	317 m	800 000 €	Transfert de compétence validé



COISEVAUX



GEVIGNEY-ET-MERCEY

Travaux de construction des chaufferies et réseaux de chaleur en cours - Fin décembre 2025

La régie des EnR

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la **compétence relative aux travaux d'équipements et de services liés aux énergies renouvelables**.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi **4 200 000 € HT** pour la construction de **5 chaufferies biomasse, des réseaux de chaleur, des sous-stations et pour les extensions des réseaux de chaleur**.

Il a bénéficié de **2 765 500 € HT d'aides publiques et de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**.

Le SIED 70 gère ses installations en régie, dans le cadre du service public.

Les contrats d'approvisionnement en combustibles et les marchés d'exploitation/entretien sont attribués à :

Exploitation et Maintenance

Chaufferies de Gy, Marnay, Scey-sur-Saône et Apremont
Entreprise DALKIA de Belfort

Approvisionnement en plaquettes forestières

Chaufferies de Gy et Marnay
Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans
Plaquettes forestières criblées P31F05M25

Chaufferies de Scey-sur-Saône et Apremont
Entreprise BONNAVENTURE de Ancier
Plaquettes forestières criblées P31F01M35

Chaufferie de Moimay
Entreprise DEMESY de Mélisey

Plaquettes forestières criblées P31F01M35

Approvisionnement en fioul

Chaufferies de Marnay, Scey-sur-Saône, Gy et Apremont
Entreprise THEVENIN et DUCROT de Pontarlier

743

tonnes de plaquettes forestières livrées

1 696 MWh

produits avec des plaquettes forestières

160 MWh

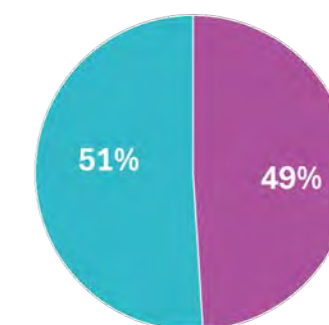
produits avec des granulés

1 907 MWh

produits par du fioul

Bilan global des 5 réseaux de chaleur en activité

1 730 kW de puissance bois-plaquettes
200 kW de puissance granulés
2 130 kW de puissance fioul
4,8 km de réseaux de chaleur
52 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 2 maisons de retraite, 4 écoles, 2 pôles éducatifs, 1 salle de concerts, 3 salles des fêtes, 3 mairies et 14 particuliers
38 612 m² de surfaces chauffées
3 763 MWh produits
2 863 MWh facturés
744 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales
185 680 litres de fioul consommés en appoint et secours
40 tonnes de granulés consommés en appoint et secours
119 815 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie
76 % de rendement moyen des réseaux de chaleur
407 tonnes d'émissions de CO₂ évitées



Énergie fossile
Biomasse

Part d'énergie produite

Zoom sur le réseau de chaleur de Apremont

Informations générales

Mise en service : avril 2025
 Bâtiments raccordés : 1 pôle éducatif, 1 périscolaire, 1 salle des fêtes
 Surfaces chauffées : 1 321 m²
 Puissance des sous-stations : 113 kW
 Longueur du réseau : 67 ml
 Puissance de la chaudière bois : 60 kW
 Puissance des chaudières fioul : 80 kW
 Coût d'investissement : 423 000 € HT avec un co-financement de l'ADEME, de la Préfecture de Haute-Saône et de la société Economie d'Énergie pour les CEE Coup de pouce.
 Réalisation des travaux : de juin 2024 à avril 2025

Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 30 tonnes livrées par l'entreprise BONNAVENTURE d'Ancier
 Fioul : 2 000 litres livrés par l'entreprise THEVENIN et DUCROT de Pontarlier

Production d'énergie

Énergie fournie au réseau : 73 MWh
 Énergie facturée aux abonnés : 64 MWh
 Rendement du réseau : 88 %



Zoom sur le réseau de chaleur de Moimay

Informations générales

Mise en service : novembre 2025
 Bâtiments raccordés : 1 mairie, 1 salle des fêtes/gîte, 5 bâtiments de la Maison d'Enfants Pas à Pas, 3 particuliers
 Surfaces chauffées : 3 525 m²
 Puissance des sous-stations : 378 kW
 Longueur du réseau : 860 ml
 Puissance des chaudières plaquettes : 2 x150 kW
 Coût d'investissement : 1 060 000 € HT avec un co-financement de l'Europe, de l'ADEME, de la Préfecture et de la société OFEE pour les CEE Coup de pouce
 Réalisation des travaux : de janvier à novembre 2025



Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 70 tonnes livrées par l'entreprise DEMESY de Mélisey

Production d'énergie

Énergie fournie au réseau : 118 MWh
 Énergie facturée aux abonnés : 145 MWh
 Rendement du réseau : 81 %

Le photovoltaïque

Le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements photovoltaïques en vente totale pour les collectivités qui lui transfèrent la compétence « Production d'électricité renouvelable ». Avant ce transfert, les services du SIED 70 établissent une note d'opportunité pour vérifier le potentiel productible de l'installation photovoltaïque et les coûts d'investissement et d'exploitation.

En 2025, 2 collectivités ont fait une demande pour l'établissement de notes d'opportunité.

3 notes d'opportunités ont été réalisées par les Économies de Flux pour des installations photovoltaïques en vente totale. Le potentiel de ces installations s'élève à une puissance de 22 kWc pour une productivité annuelle de 24 MWh et un coût d'investissement estimé à 42 000 € HT.

5 notes d'opportunités pour de l'autoconsommation individuelle ont été réalisées par les Économies de Flux. Le potentiel de ces installations s'élève à une puissance de 22 kWc pour une productivité annuelle de 25 MWh avec un taux d'autoconsommation moyen de 74 % et un coût d'investissement estimé à 50 000 € HT.

3 notes d'opportunités pour de l'autoconsommation patrimoniale ont été réalisées par les Économies de Flux. Le potentiel de ces installations s'élève à une puissance de 126 kWc pour une productivité annuelle de 138 MWh avec un taux d'autoconsommation moyen de 64 % et un coût d'investissement estimé à 49 000 HT.

Depuis 2019, 20 communes ont transféré leur compétence au SIED 70 pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture en vente totale.

Une nouvelle installation photovoltaïque en 2025

En 2025, le SIED 70 a mis en service une nouvelle installation photovoltaïque à la mairie de Preigney. D'une puissance de 18 kWc pour une production estimée à 18 MWh, soit l'équivalent de la consommation de quatre logements, ce projet, représentant un investissement de 32 800 € HT.

Depuis 2019, avec cette mise en service, le SIED 70 dispose désormais de 10 installations photovoltaïques en fonctionnement.

274

MWh de production d'électricité solaire en 2025

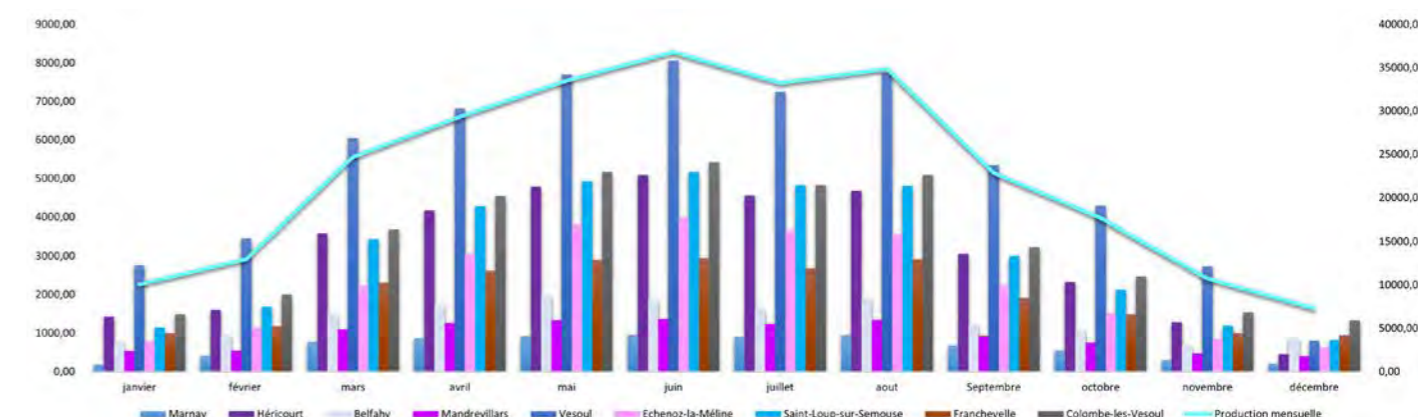
304

kWc de puissance photovoltaïque installés depuis 2019

Les aides au solaire thermique et photovoltaïques en autoconsommation

En 2025, le SIED 70 a notifié 1 aide à l'investissement pour une installation photovoltaïque en autoconsommation à la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour un montant de 2 000 €.

En 2025, le SIED 70 n'a notifié aucune aide à l'investissement pour des installations solaires thermiques.



Production photovoltaïque 2025 en kWh

Les Générateurs

Les attentes et besoins sont forts, dans le domaine des énergies renouvelables où les élus sont de plus en plus sollicités.

Le SIED 70, en partenariat avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté et, grâce à l'appui financier de l'ADEME à hauteur de 40 %, a mis en place le dispositif « Les Générateurs - Territoire d'Énergie Bourgogne-Franche-Comté ».

Ce réseau de **4 conseillers répartis sur le territoire régional** a pour but d'accompagner les collectivités dans la concrétisation de projets éoliens et photovoltaïques de grande taille sur leurs territoires.

Ainsi, l'accompagnement n'est pas strictement technique. Il revêt plusieurs autres dimensions :

- Politique-stratégique (options de portage du projet) ;
- Juridique-financière (loyers-indemnités, fiscalité) ;
- Partenariale (notamment avec les communes environnantes + l'EPCI concerné) ;
- Participative-citoyenne (dont financement citoyen et enjeu de meilleure acceptabilité des projets).

Régulièrement à la rencontre des élus, **M. Jean-Pierre VALLAR, qui intervient en Haute-Saône**, a participé à plusieurs événements dont le salon des maires et des élus de la Haute-Saône le 28 mars 2025. Il est membre du Pôle Enr Départemental qui est coordonné par la DDT (participation à 6 réunions de cadrage de projets en 2025).

Par ailleurs, il a organisé dans le cadre des projets éoliens ou photovoltaïques qu'il accompagne, **23 rencontres en collectivités, qui ont concerné 12 communes et 1 communauté de communes** (communauté de communes du Pays de Villersexel).

Les sociétés d'économie mixte locales

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet aux collectivités de rentrer dans le capital de sociétés qui produisent des énergies renouvelables.

Le SIED 70 a ainsi pris des participations, en partenariat avec le Syndicat d'Énergie de la Côte-d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la SEM « Côte-d'Or Énergies » afin de développer des projets éoliens et photovoltaïques sur le territoire des 2 départements. Il peut également prendre part directement dans les sociétés de projet pour les installations situées sur la Haute-Saône.

La construction du parc photovoltaïque des Roches Bleues à Courchaton (commune de Belles Fontaines), développé en partenariat avec la SEM Côte-d'Or Énergies, la SICAE-EST et la commune a débuté fin février 2025. **La centrale est en fonctionnement depuis novembre 2025. Avec une puissance de 4 Mwc développée sur 7 Ha et une production attendue de 4 700 MWh/an, les 6 780 panneaux produisent l'équivalent de la consommation de 2 120 habitants (hors chauffage). Ce projet a également été ouvert au financement des citoyens.**

La SEM Côte-d'Or Énergies et le SIED 70 ont également œuvré en partenariat à **Chaux-la-Lotière pour un projet de centrale photovoltaïque au sol** (puissance projetée de 4.4 MWC sur 4,7 Ha).

La SAS dédiée (SAS « Grand plain de soleil ») a été créée le 31 janvier 2025 et intègre, outre la SEM et le SIED 70, la commune de Chaux-la-Lotière, la commune de Boulton et la Communauté de communes du Pays Riolois.

Le permis de construire a été déposé le 26 mars 2025.



BELLES-FONTAINES

Parc photovoltaïque des Roches Bleues

Visite technique du parc photovoltaïque par les agents du SIED 70 - le 04/11/2025



ÉLECTRO-MOBILITÉ

Borne de recharge accélérée mise en service à La Planchette des Belles Filles le 23/10/2025

Un important maillage

En 2025, le territoire départemental est couvert par **38 bornes de recharge dites « accélérées »** installées en 2018 et **11 bornes dites « rapides »** mises en service entre 2023 et 2025. Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants, elles sont accessibles 24h/24h et 7j/7j.

L'année 2025 a été marquée par la mise en service de **2 nouvelles bornes rapides à Vesoul et Villersexel**, ainsi que **3 nouvelles bornes accélérées** mais équipées de câbles type DC à courant continu, à **La Planche des Belles Filles, la Verrerie de La Rochère et Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin**.

8 bornes accélérées, anciennes générations et désormais en doublons de bornes rapides (publiques ou privées), installées à proximité, ont été déposées en 2025.

Les bornes dites « accélérées » sont chacune équipées de 2 points de charge (Prise T2 22 kW ou DC 24 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type RENAULT Zoé en 2h30.

Les bornes dites « rapides » sont chacune équipées de 2 ou 3 points de charge (Câble Combo, Chademo jusqu'à 150 kW et prise T2 22 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type PEUGEOT e-208 en 30 minutes.

Une fréquentation stable mais une augmentation du nombre d'utilisateurs

2025 est la **3ème année de tarification payante des recharges** après 5 ans de gratuité.

Le service a enregistré **2 900 utilisateurs différents** à la fin de l'année 2025 contre 2 440 utilisateurs en 2024. En 2025, **5 % de ces utilisateurs** représentent environ **45 % des charges**. Une charge accélérée dure en moyenne **3h00**, une charge rapide environ **30 minutes**. Sur les **dix bornes les plus utilisées** dans le département qui comptabilisent **47 % des charges**, **6 sont des bornes dites « rapides »**. Les **4 bornes accélérées les plus utilisées** sont implantées en milieu urbain. En 2025, environ **9 758 sessions de charge** ont été enregistrées pour une énergie totale délivrée de **220 000 kWh**.

38

bornes de recharge « accélérée » en service

11

bornes de recharge « rapide » en service

2 900

utilisateurs

9 758

sessions de charges enregistrées

Tarification 2025 (depuis le 29/04/2024)



Charges rapides
0,60 € / kWh
+ 0,20 € / min
dès la charge complète du véhicule

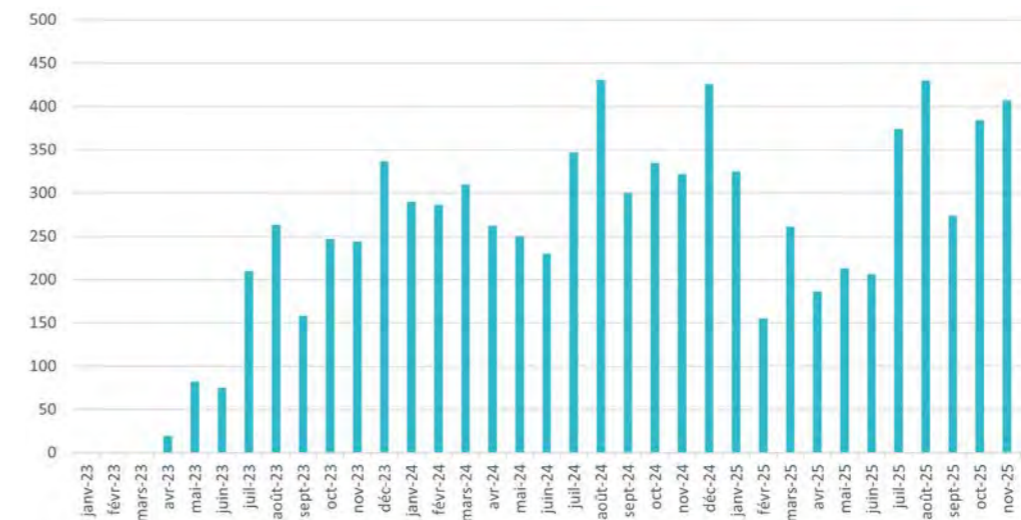


Charges accélérées
0,40 € / kWh
+ 0,20 € / min
au delà de 30 minutes après la charge complète du véhicule (sauf entre 22h et 8h)



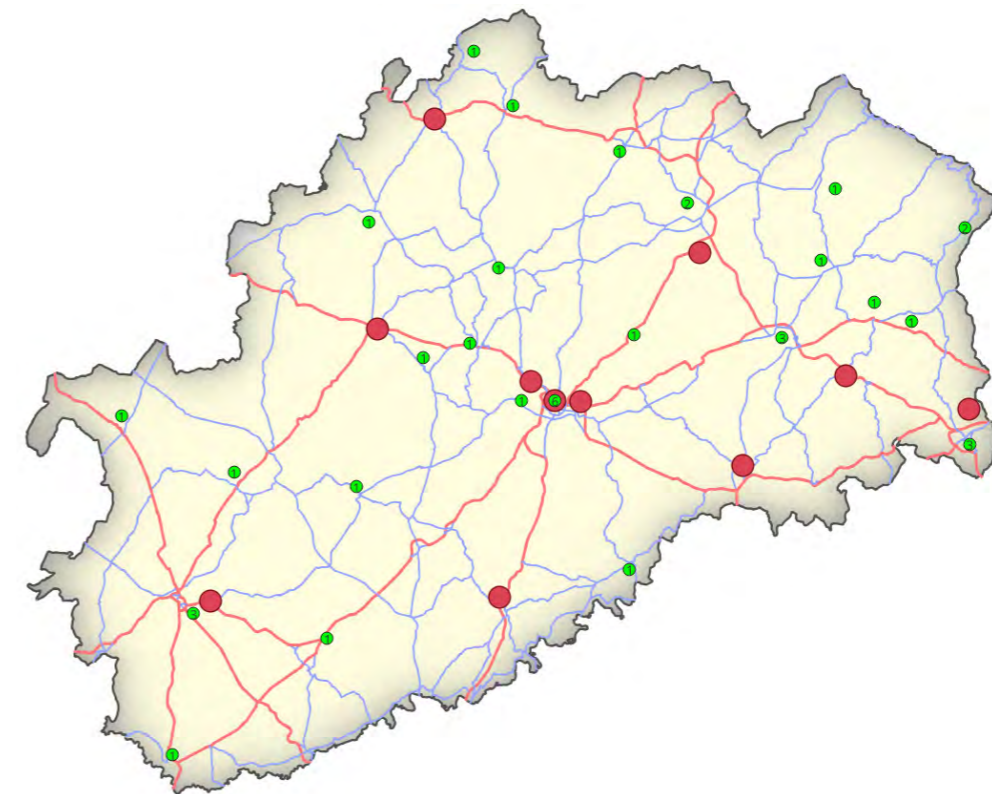
■ Nombre de charges

Évolution du nombre de charges « accélérées » entre 2018 et 2025



■ Nombre de charges

Évolution du nombre de charges « rapides » depuis 2023



● Bornes accélérées

● Bornes rapides

Déploiement des bornes de recharge au 31/12/2025

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1 rue Max Devaux - VESOUL
03 84 77 00 00 | contact@sied70.fr | www.sied70.fr



Scannez et
retrouvez toutes
les Actualités du SIED 70
sur www.sied70.fr



territoire
d'énergie
HAUTE-SAÔNE · SIED 70